



Dossier

d'Information

Marine

2008



**LES MISSIONS DE LA MARINE** 9

**LES FORCES** 33

**LA PRÉPARATION DE L'AVENIR** 53

**L'ENVIRONNEMENT DES FORCES** 67

# ÉDITORIAL

## *du chef d'état-major de la marine*



Dans la préface du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, le président de la République souligne l'impact de la mondialisation sur notre vie économique, notre vie quotidienne et les relations internationales. Il insiste sur l'effacement du clivage entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. Comme l'écrivait mon prédécesseur en tête de l'éditorial du *Dossier d'information marine 2007*, la marine mesure chaque jour sur tous les océans l'importance de la mondialisation.

La France, détentrice du deuxième espace océanique mondial et forte de ses responsabilités internationales, a bâti patiemment sa puissance navale sous l'impulsion du général de Gaulle. Défendant les intérêts de la France en mer et à partir d'elle, acteurs majeurs de la dissuasion, participant à la sécurité des Français au plus près des foyers des menaces, les bâtiments et aéronefs de la marine concourent aussi activement à une meilleure connaissance de l'environnement international et au soutien diplomatique de l'action de la France et de l'Europe.

A la fois armée de mer et marine de l'État, la marine nationale se caractérise toujours par la polyvalence de ses moyens, le resserrement de ses capacités au sein de quatre composantes, son déploiement sur tous les océans et la très grande richesse de ses équipages. Concourant à la réalisation des cinq fonctions stratégiques, les hommes et les femmes de la marine participent quotidiennement aux opérations dans toutes les dimensions aéromaritimes. L'action en mer n'est jamais ordinaire pour un bâtiment; dès qu'il appareille, il observe et se tient en mesure d'agir, prêt à reconfigurer sa mission initiale.

Une marine océanique au service des intérêts de la France et de l'Europe, telle est l'ambition que les hommes et femmes, militaires et civils, de la marine nationale servent, en son sein ou à l'extérieur, avec enthousiasme, conviction et persévérance. Avec le *Livre blanc* et la mise en œuvre de la prochaine loi de programmation militaire, cette ambition devrait perdurer.

*«La mondialisation est une situation nouvelle dans laquelle la diffusion de l'information et de la connaissance, la transformation des échanges économiques et la modification des rapports de forces internationaux ont, d'emblée, un impact mondial. Elle crée une interaction et une interdépendance généralisées et non maîtrisées entre tous les États. Elle permet à une multitude nouvelle d'acteurs non étatiques et d'individus de tirer le parti maximum des possibilités de circulation internationale accélérée des hommes comme des données et des biens, matériels et immatériels.*

*La mondialisation structure donc profondément l'évolution de la sécurité internationale. Elle constitue l'un des changements les plus importants intervenus depuis la fin de la guerre froide, événement qui servait de toile de fond au Livre blanc sur la défense de 1994. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle, animée par des mouvements très différents, contradictoires, et ne répondant plus aux logiques institutionnelles, sociales, culturelles, militaires qui ont façonné notre vision de l'après-guerre froide».*

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.



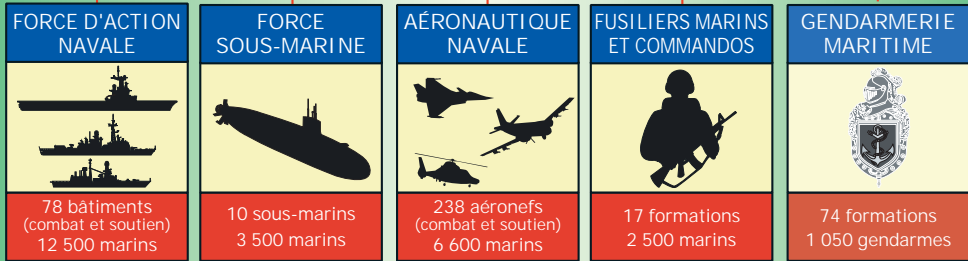


# STRUCTURE ORGANIQUE DE LA MARINE

MINISTRE DE LA DÉFENSE

chef d'état-major des armées

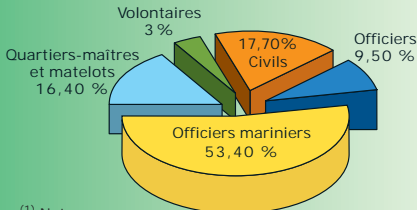
chef d'état-major de la marine



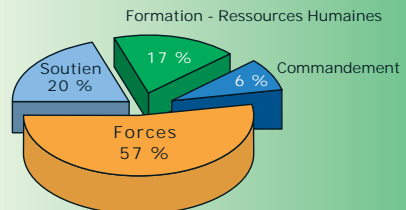
## RÉPARTITION ET VENTILATION DU PERSONNEL

48 200<sup>m</sup> militaires et civils  
(valeurs arrondies de la construction budgétaire 2008)

RÉPARTITION DU PERSONNEL



VENTILATION DU PERSONNEL



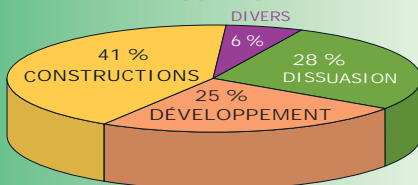
(1) Notas :

- Ces valeurs correspondent au personnel employé au sein du BOP "Emploi des forces navales" et incluent en conséquence les gendarmes maritimes, les ingénieurs du SID et de l'armement travaillant au profit direct de la marine. Est en revanche exclu le personnel du service de santé exerçant au sein de la marine (environ 500 médecins et infirmiers).
- Il convient d'ajouter à ces chiffres :
  - 2 700 marins employés au sein du ministère en dehors du BOP "Emploi des forces navales" (EMA, DRM, DIRISI, DSN, DAS, ...)
  - 2 900 marins travaillant en dehors du ministère de la défense (marins pompiers, CROSS...)

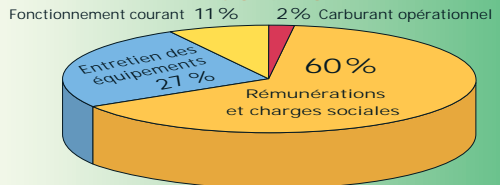
## LOI DE FINANCES 2008

7 069 M€ : 19 % DE LA MISSION DÉFENSE

PROGRAMME 146 (part marine)  
2 362 M€



PROGRAMME 178 (part marine)  
4 519 M€












Nota : à ces deux grands programmes s'ajoutent les dépenses au profit de l'infrastructure (187 M€)

## Force océanique stratégique

	SNLE	4
---	------	---

## Bâtiments de combat et de soutien

	Sous-marins d'attaque	6
	Porte-avions	1
	Bâtiments de projection	4
	Frégates de premier rang <sup>(1)</sup>	18
	Frégates de surveillance	6
	Patrouilleurs de haute mer <sup>(2)</sup>	19
	Bâtiments de guerre des mines <sup>(3)</sup>	14
	Bâtiments de soutien <sup>(4)</sup>	6
	Bâtiments de transport légers	4
<b>TOTAL</b>		<b>78</b>

<sup>(1)</sup> Frégates anti-sous-marines, frégates de défense aérienne, frégates "Horizon" et frégates "La Fayette".

<sup>(2)</sup> Avisos et P400.

<sup>(3)</sup> Dont le bâtiment de soutien et de commandement de guerre des mines.

<sup>(4)</sup> Pétroliers ravitailleurs, bâtiments ateliers et de soutien auxiliaires.

<sup>(5)</sup> Dont 7 armés par la gendarmerie maritime (financés sur le budget de la marine nationale) et "Le Malin" acquis en 2005.

<sup>(6)</sup> Vedettes armées par la gendarmerie maritime (financées sur le budget de la marine nationale).

<sup>(7)</sup> Dont le "Pouquoi-pas ?" armé par l'FREMER et mis à la disposition de la marine nationale 150 jours par an.

<sup>(8)</sup> Composé du porte-hélicoptères "Jeanne d'arc" et de la frégate "Georges Leygues".

<sup>(9)</sup> Dont 4 bâtiments d'instruction à la navigation (BIN) et à la manœuvre (BIM).

## Moyens amphibies

EDIC / CDIC	4
CTM	15

## Police et surveillance

Patrouilleurs <sup>(5)</sup>	15
Vedettes côtières <sup>(6)</sup>	25

## Information nautique

Bâtiments océanographiques <sup>(7)</sup>	2
Bâtiments hydrographiques	3

## Déminage et surveillance des chenaux

Bâtiments bases de plongeurs-démineurs	4
Bâtiments remorqueurs de sonars	3
Vedettes d'intervention pour plongeurs	9

## Lutte contre les pollutions

Remorqueurs d'intervention pour l'assistance et le sauvetage (RIAS) affrétés	4
Remorqueurs de haute-mer	2
Bâtiments de soutien de région	7
Bâtiments de soutien d'assistance et dépollution (BSAD) affrétés	4
Patrouilleurs de surveillance des sites	3






## Formation et entraînement

Groupe école d'application des officiers de la marine (GEAOM) <sup>(8)</sup>	2
Bâtiments écoles <sup>(9)</sup>	12
Voiliers	4

## Bâtiments scientifiques

Bâtiments d'expérimentation et d'essais	3
<b>TOTAL (autres moyens navals)</b>	<b>121</b>

## Aviation embarquée <sup>(\*)</sup>

	Super-Étendard	46
	Rafale	23 (dont 9 F1)
	Hawkeye	3
	Lynx	27
	Panther / HC4	16
<b>TOTAL (aviation embarquée)</b>		<b>115</b>

## Aviation de patrouille maritime <sup>(\*)</sup>

	Atlantique 2	27
<b>TOTAL (embarquée et Patmar)</b>		<b>142</b>

## Surveillance et sauvetage <sup>(\*)</sup>

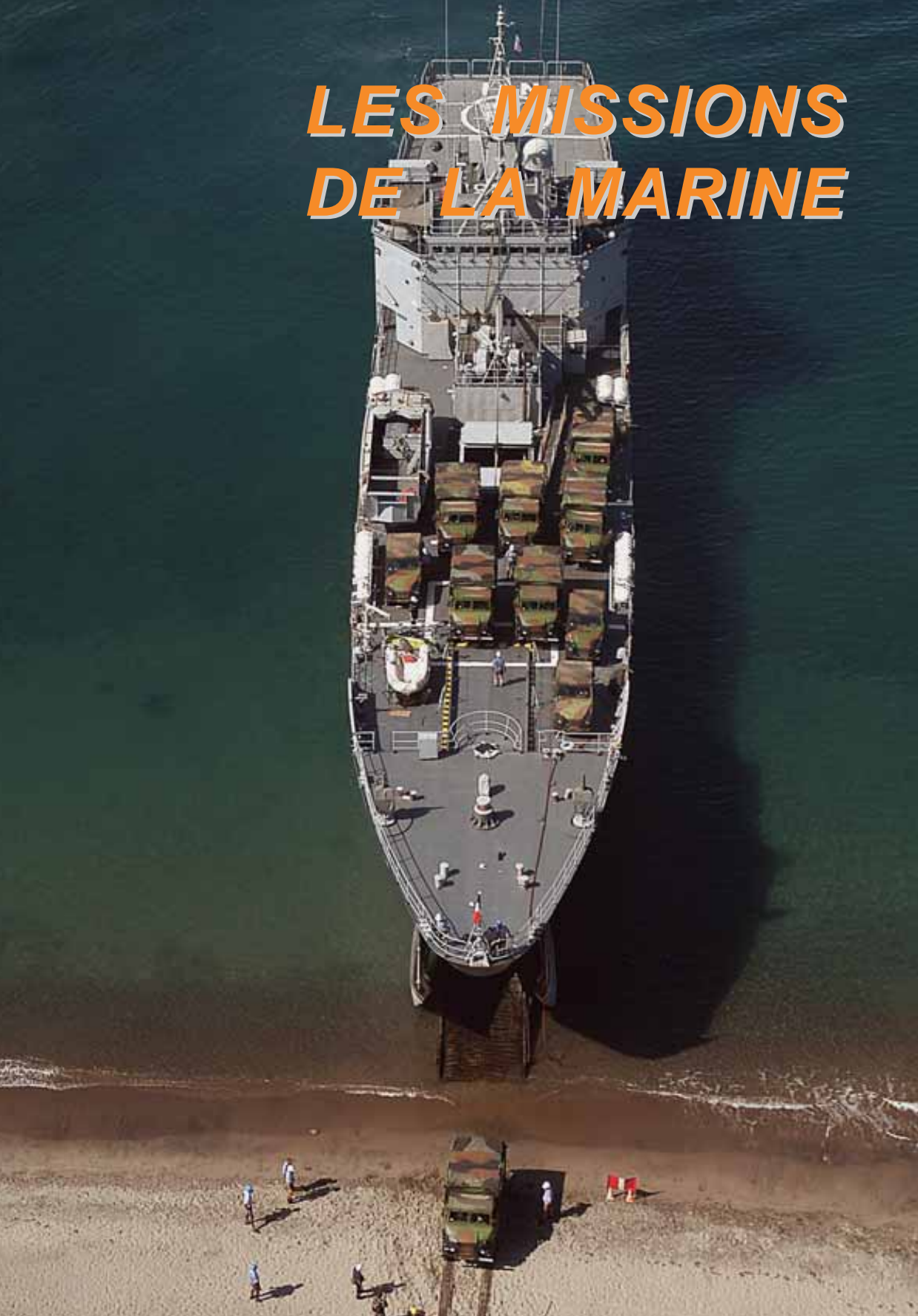
	Gardian / Falcon 200	5
	Falcon 50	4
	Dauphin SP	6
	Dauphin Pedro	3
	Super-Frelon	8

## Soutien, formation et entraînement <sup>(\*)</sup>

	Alouette III	27
	Nord 262	11
	DA 10	6
	Xingu	11
	Rallye	9
	Cap 10	7
<b>TOTAL (autres moyens aériens)</b>		<b>97</b>

<sup>(\*)</sup> Aéronefs en parc

# ***LES MISSIONS DE LA MARINE***



## LES CINQ FONCTIONS STRATÉGIQUES



«La stratégie de sécurité nationale s'articule autour de cinq fonctions stratégiques dont les forces de défense et de sécurité doivent avoir la maîtrise : la connaissance et l'anticipation, la prévention, la dissuasion, la protection et l'intervention.

La **connaissance et l'anticipation** constituent une nouvelle fonction stratégique, érigée en priorité. Dans un monde caractérisé par l'incertitude et l'instabilité, la connaissance constitue notre première ligne de défense. C'est elle qui garantit notre autonomie de décision et permet à la France de conserver l'initiative stratégique. Elle doit offrir, aussi bien aux décideurs politiques qu'aux chefs militaires et aux responsables de la sécurité intérieure et de la sécurité civile, les moyens de disposer, le plus en amont possible, d'éléments de prévision et d'éclairage de l'action. Le renseignement dans toutes ses dimensions, y compris spatiales, et la prospective acquièrent ainsi une importance majeure.

La **protection** de la population et du territoire français revient au cœur de notre stratégie, en raison de l'apparition des nouvelles vulnérabilités auxquelles ils sont directement exposés. Nouveauté importante, des objectifs opérationnels sont assignés conjointement, désormais, aux moyens de sécurité intérieure et de sécurité civile, ainsi qu'aux forces armées pour ces missions de protection. La coordination entre les dispositifs civils et militaires est en effet l'un des principes fondamentaux de la nouvelle stratégie.

S'agissant de nos capacités de **prévention** des conflits et **d'intervention**, le Livre blanc préconise leur concentration sur un axe géographique prioritaire, allant de l'Atlantique jusqu'à la Méditerranée, au golfe arabo-persique et à l'océan Indien. Cet axe correspond aux zones où les risques impliquant les intérêts stratégiques de la France et de l'Europe sont les plus élevés. Il permet aussi de prendre en compte l'importance croissante de l'Asie pour la sécurité internationale et favorise des actions de présence et de coopération dans cette direction à partir de l'océan Indien. Parallèlement, la France conservera une capacité de prévention et d'action sur les façades occidentale et orientale du continent africain, ainsi que dans la bande sahélienne, notamment pour lutter contre les trafics ou les actes de terrorisme. Le Livre blanc définit également une série de principes directeurs pour l'intervention des forces françaises.

La **dissuasion** nucléaire demeure un fondement essentiel de la stratégie de la France. Elle est la garantie ultime de sa sécurité et de son indépendance. Elle a pour seul objet d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Face à la diversité des situations auxquelles nous pourrions être confrontés à l'heure de la mondialisation, la crédibilité de la dissuasion repose sur la possibilité pour le chef de l'État de disposer, de façon indépendante, d'une gamme d'options suffisamment large et de moyens suffisamment diversifiés. Cela implique de moderniser les deux composantes, missile balistique et missile aéroporté. Même si aucune menace d'agression directe ne pèse aujourd'hui sur la France, la capacité de notre pays à conserver sa liberté d'action face à toute forme de chantage contre nos intérêts vitaux doit être garantie.»

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.



## L'OTAN DANS LE LIVRE BLANC



« Le Livre blanc souligne la complémentarité entre l'Union européenne et l'Alliance Atlantique. La France s'engagera en faveur de la rénovation de l'OTAN, notamment à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance qui aura lieu en 2009.

Depuis 1966 et la décision du général de Gaulle de retirer la France du commandement militaire intégré de l'OTAN, depuis le précédent Livre blanc de 1994, l'Europe et l'Alliance Atlantique ont beaucoup changé. L'Union européenne est devenue un acteur majeur de la communauté internationale. L'OTAN, tout en conservant sa responsabilité pour la défense collective des alliés, rappelée dans le traité de Lisbonne, est aussi un instrument du maintien de la paix (Afghanistan, Kosovo). Il n'y a pas concurrence entre l'OTAN et l'Union européenne mais complémentarité : nous avons besoin des deux pour faire face aux menaces et aux crises.

Ces réalités conduisent à préconiser une pleine participation de la France aux structures de l'Organisation Atlantique. Ce mouvement ira de pair avec le renforcement de l'Union européenne dans le domaine de la gestion des crises et la recherche d'un nouvel équilibre entre Américains et Européens au sein de l'organisation. En ce qui concerne la place de la France, le Livre blanc rappelle trois principes, dans la continuité de ceux fixés par le général de Gaulle : l'indépendance complète de nos forces nucléaires; la liberté d'appréciation des autorités françaises, qui implique une absence d'automatisme dans nos engagements militaires et le maintien des moyens de l'autonomie stratégique, notamment par l'accroissement de nos capacités de renseignement; enfin, la liberté permanente de décision, qui suppose qu'aucune force française ne soit placée en permanence, en temps de paix, sous le commandement de l'OTAN ».

## L'ENGAGEMENT AU SEIN DE L'OTAN

La transformation de l'OTAN a été décidée au sommet de Prague en 2002, afin d'adapter l'Alliance au nouvel environnement stratégique. La France participe activement à cette refonte en profondeur des institutions qui repose sur deux piliers :

- la "transformation" du commandement, en réadaptant en permanence les concepts, les doctrines et l'instruction des capacités qui en découlent;
- la "NRF" (NATO Response Force), capacité de réaction rapide interarmées et multinationale, forte de 30 000 hommes, dont la France est contributrice depuis sa création en 2003.

Dans ce cadre, il a été décidé le 4 février 2004 au conseil de l'Atlantique-Nord que des militaires français (environ 110 personnes, dont 2 officiers généraux) intégreront les structures permanentes des états-majors de l'OTAN concernées par cette refonte.

La France a développé dans le cadre de la NRF des états-majors tactiques de réaction rapide pour chaque composante d'armée (HRF : High Readiness Force).

Pour la marine, cette volonté s'est traduite par constitution à Toulon et à Brest en 2005 de l'état-major de force aéromaritime de réaction rapide (COMFRMARFOR).

Certifié par le haut commandement de l'OTAN en 2006, cet état-major a, depuis, pris deux alertes pour le compte de l'OTAN :

- commandant de la composante amphibie du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007;
- commandant de l'ensemble de la composante maritime du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin prochain.

La phase de certification de l'alerte du 1<sup>er</sup> semestre 2008 a donné à COMFRMARFOR l'occasion de commander durant l'exercice *Noble Midas* d'octobre 2007 en Adriatique et en Croatie, une force navale de plus de 35 bâtiments de surface et sous-marins, 50 avions, 1 000 soldats et forces spéciales, soit 8 300 personnes en tout.

Les remarquables qualités des BPC ont été une nouvelle fois mises en lumière à cette occasion, notamment comme plate-forme de commandement.

Constitué d'un noyau d'une centaine de personnes en temps de paix (dont 10 officiers étrangers, 5 officiers de l'armée de terre et 1 aviateur), COMFRMARFOR dispose d'un renfort d'une soixantaine de militaires des trois composantes, ainsi que des autres nations et états-majors de l'OTAN. Les renforts sont rappelés selon les besoins lors de l'activation des forces.

## LA MARINE NATIONALE ET L'EUROPE

Du fait de la dualité de ses missions, l'inscription de la marine dans le contexte européen s'inscrit à la fois dans un cadre défense (PESD- 2<sup>e</sup> pilier) mais également dans un cadre sécuritaire qui relève de la politique maritime intégrée (1<sup>er</sup> pilier).

### LES PERSPECTIVES EUROPÉENNES SELON LE LIVRE BLANC



« L'ambition européenne constitue une priorité. Faire de l'Union européenne un acteur majeur de la gestion des crises et de la sécurité internationale est une composante centrale de notre politique de sécurité. La France souhaite que les Européens se dotent des capacités militaires et civiles correspondantes. Le Livre blanc propose plusieurs objectifs concrets pour l'Europe de la défense dans les prochaines années :

- une capacité d'intervention globale effective de 60 000 hommes, déployables pendant un an sur un théâtre éloigné, avec les composantes aériennes et maritimes nécessaires;
- la capacité de déployer pour une durée significative, deux à trois opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, et plusieurs opérations civiles moins importantes, sur des théâtres différents;
- une montée en puissance des capacités européennes de planification et de conduite d'opérations, militaires et civiles, parallèle au développement des interventions extérieures de l'union;
- la dynamisation de l'industrie de défense européenne.

En outre, le Livre blanc met l'accent sur quatre domaines prioritaires pour la protection des citoyens européens : le renforcement de la coopération contre le terrorisme et la criminalité organisée, la mise en place de capacités européennes de protection civile, la coordination de la défense contre les attaques informatiques et la sécurisation des approvisionnements en énergie et matières premières stratégiques.

Enfin, il se prononce en faveur d'un Livre blanc européen de la défense et de la sécurité ».

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

### LA MARINE NATIONALE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

La présidence française a fixé un certain nombre d'objectifs dans le domaine maritime.

Elle va continuer à impulser la définition d'une politique maritime intégrée, qui en matière de sécurité vise à améliorer la surveillance maritime, notamment de la zone méditerranéenne. Dans le cadre de la résolution 1816 des Nations-Unies, la France souhaite que l'Union européenne contribue à l'action internationale en matière de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Enfin dans le domaine naval, elle souhaite que l'Union européenne se dote d'un groupe aéronaval constitué de navires européens.

L'adoption du mécanisme de génération de force navale (MARRC) constitue un progrès dans la définition d'une composante navale de la PESD, à laquelle la marine nationale sera bien évidemment partie prenante.

Encadrée par les missions de Pétersberg et déclinée selon une stratégie européenne de sécurité, la PESD prévoit notamment la capacité pour l'Union européenne d'agir militairement sur tous les continents.

La France est un contributeur majeur au catalogue de force de l'Union européenne qui recense les moyens militaires que les États membres sont susceptibles de mettre à la disposition de l'Union européenne, avec comme objectif d'apporter un concours opérationnel suffisant pour :

- participer à la planification ou la conduite d'opérations maritimes avec des structures de commandement adaptées, allant d'un simple état-major tactique jusqu'au déploiement complet d'un commandement de composante maritime (MCC) comme nation cadre;
- fournir des moyens aéromaritimes pour une opération militaire navale ou interarmées de l'Union européenne, par exemple sous la forme d'un groupement tactique maritime en soutien d'un "groupement tactique de 1 500 hommes" engagé dans le cadre de la réponse rapide militaire de l'Union européenne.

Au-delà de ces missions traditionnelles de défense, la marine contribue activement à la sécurisation des espaces maritimes européens en exécution de politiques nationales et européennes - immigration, trafic de stupéfiants, lutte contre la pollution, contrôle des pêches...

Enfin, la marine nationale se trouve au centre de plusieurs initiatives menées avec quelques partenaires européens, telles que :

- EUROMARFOR : force maritime européenne permanente conduite à tour de rôle par l'un des membres (Espagne, France, Italie, Portugal). Cette force conduit actuellement le dispositif maritime au large du Liban au sein de la FINUL (force d'interposition des Nations Unies au Liban);
- EAI (European Amphibious Initiative) : symposium dans le domaine des opérations amphibies (Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni);
- MAOC-N [maritime analysis operation center (narcotic)] : centre maritime de lutte contre les narcotrafics (Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni).

## CONTRIBUTION DES FORCES MARITIMES AUX GRANDES FONCTIONS STRATÉGIQUES

La dimension maritime tient une place essentielle au sein de la stratégie de défense de la France. Dans un monde globalisé où les menaces présentent désormais un visage transnational, la marine nationale contribue au besoin de défense et de sécurité dans l'espace aéromaritime, eu égard à sa présence permanente sur toutes les mers. Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des analyses politiques et stratégiques du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Elles prennent en compte le retour d'expérience des opérations menées ces dernières années, notamment au Kosovo, en Afghanistan (opération *Héraclès* en 2001-2007) et au Liban (opération *Baliste, puis Impartial Behaviour* depuis l'été 2006). Elles découlent également des besoins de la construction de l'Europe de la défense et des nécessités de la lutte contre le terrorisme international et les trafics divers.



La paix dans certaines régions d'Europe demeure fragile et, hors du continent, les conflits rythment de façon sporadique la marche du monde. Le risque terroriste fait peser une menace permanente et directe sur les intérêts nationaux et ceux de nos alliés. La série d'attentats anti-occidentaux, dont celui du 11 septembre 2001, en est l'illustration dramatique.

Cet environnement stratégique transformé nécessite de défendre les intérêts vitaux du pays et d'agir le plus tôt possible - et donc parfois le plus loin - dans un cadre le plus souvent interallié et prioritairement européen. C'est pourquoi les contributions de la marine nationale s'organisent autour de cinq fonctions stratégiques.

## LA DISSUASION

Permettant de répondre aux incertitudes du monde présent mais aussi futur, la stratégie de dissuasion demeure une garantie fondamentale de notre sécurité au cœur de la défense nationale. Comme le rappelait le président de la République en juillet 2007, elle est « l'assurance vie de la France ». « La dissuasion [possède] une dimension diplomatique, stratégique, politique au vrai sens du terme pour notre pays ». <sup>(1)</sup>

(1) Extraits du discours du président de la République à l'Île Longue, le 13 juillet 2007.

Pour faire face aux nouvelles menaces, la doctrine nucléaire a été adaptée dans le cadre maintenu d'une politique de non-emploi. Les capacités liées à la dissuasion ont également évolué pour pouvoir offrir une réponse adaptée. Ces capacités reposent sur :

- des missiles balistiques équipant les sous-marins de la force océanique stratégique (FOST);
- des missiles à trajectoire aérobie pour la composante aéroportée, dont font partie les avions de l'armée de l'air et ceux de l'aéronautique navale.

La marine, avec la FOST, met en œuvre la composante sous-marine de la dissuasion nucléaire. Cette mission est assurée par quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Pour assurer la sûreté de la FOST, une part importante des moyens de la marine est consacrée au soutien direct ou indirect des SNLE : sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), frégates de lutte anti-sous-marine (FASM), avions de patrouille maritime (PATMAR), moyens de guerre des mines et dispositif général de sûreté et de sauvegarde maritime. Outre la composante sous-marine, les armes nucléaires aéroportées participent à la mission de dissuasion avec toute la souplesse d'emploi que procure le porte-avions. Au *Super-Étendard* équipé du missile ASMP (air/sol moyenne portée) succédera, à court terme, le *Rafale* équipé de l'ASMPA (air/sol moyenne portée amélioré). La FANU (force aéronavale nucléaire) offre ainsi une grande souplesse dans la manœuvre dissuasive en constituant une menace crédible à proximité d'une zone de crise.



Rafale F2  
et Super-Étendard modernisé



Frégate Jean Bart et SNA Émeraude

## L'ACTION OPÉRATIONNELLE

### La prévention

La prévention consiste à exécuter une présence vigilante afin d'acquérir le renseignement sur des crises potentielles, évaluer la situation et traiter au plus tôt les crises naissantes.

La marine exerce ainsi une posture de vigilance permanente dans les zones stratégiques pour les intérêts nationaux :

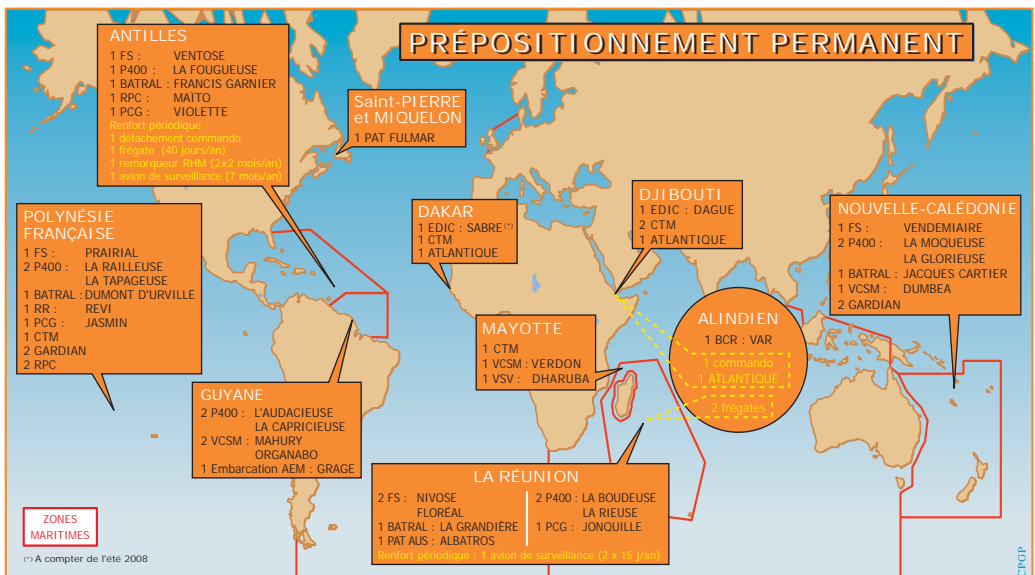
- en Atlantique-Nord, point de convergence des approvisionnements français;
- au large de l'Afrique de l'Ouest;
- en Méditerranée, lien entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient;
- en océan Indien et en Asie du sud-est, nœud de communications maritimes et stratégiques;
- Partout où la France a des intérêts, en particulier dans ses collectivités d'outre-mer, ainsi que dans ses zones économiques exclusives (ZEE).

Le dispositif permanent de prévention est composé de :

— bâtiments de présence et de souveraineté (frégates de surveillance, bâtiments de transport légers, patrouilleurs) et aéronefs de surveillance maritime (*Gardian*, *Nord 262* et *Falcon 50*) qui mènent des activités liées à la sauvegarde maritime et aux accords de coopération avec des nations amies ou alliées et remplissent des missions humanitaires ou de soutien aux autres armées;

— bâtiments de combat (essentiellement frégates et SNA) et avions de patrouille maritime (*Atlantique 2*) déployés depuis la métropole dans les zones de crises potentielles. Il s'agit ainsi de manifester l'intention de la France de contribuer au contrôle de la crise en se réservant l'éventualité d'une montée en puissance pouvant aller jusqu'au déploiement de forces de projection, tel qu'un groupe aéronaval ou amphibie.

Le missile de croisière naval (MdCN), qui entrera en service au début de la prochaine décennie et sera mis en œuvre par les *FREMM* et les sous-marins *Barracuda*, renforcera la capacité de réaction immédiate du dispositif naval de prévention pour la gestion des crises.



### La projection

Lorsque les actions de prévention n'ont pu éviter le déclenchement d'une crise, il peut devenir nécessaire d'intervenir directement. Cette capacité de projection de la marine s'inscrit le plus souvent dans un cadre interarmées et international. Libres de se déplacer sans entrave dans les eaux internationales et souples d'emploi, les forces maritimes constituent un outil de choix pour la gestion des crises :

- le groupe aéronaval (porte-avions, groupe aérien embarqué et bâtiments d'accompagnement) projette ses avions sur mer et sur terre pour des missions de reconnaissance, de démonstration de force, d'appui ou d'assaut, mettant en œuvre à brève échéance des armes de précision;

- les groupes amphibies (bâtiments amphibies porteurs d'hélicoptères, bâtiments de soutien et de protection) sont un moyen essentiel de déploiement de forces à terre (troupes et véhicules), d'évacuation de ressortissants ou d'assistance à population en zones sinistrées;

- le groupe de lutte contre les mines (chasseurs de mines et moyens de commandement et de soutien) est projeté au sein d'une force navale en cas de piégeage par mines d'une zone d'opération;

- les groupes d'action maritime (une ou deux unités, frégates ou SNA) sont déployés pour des opérations de contrôle d'embargo, d'interdiction ou de surveillance maritime.

L'opération *Héraclès* de lutte contre le terrorisme, qui se déroule dans le nord de l'océan Indien depuis 2001, ou l'opération *Licorne*, avec la mise en place de renforts en Côte d'Ivoire en 2002 et en 2004, constituent des exemples récents de projection de puissance et de force par les moyens de la marine. Dans le cadre de l'opération *Epervier*, des *Atlantique 2* renforcent le dispositif français au Tchad, dès que la situation sécuritaire se dégrade, pour des missions de renseignement et, ponctuellement, de guidage d'avions de chasse.

L'opération *Baliste*, déclenchée au Liban en juillet 2006, a démontré l'intérêt opérationnel des nouveaux bâtiments de projection et de commandement (BPC). Admis au service actif en 2006 et 2007, le *Mistral* et le *Tonnerre* offrent d'importantes capacités d'accueil en troupes, en véhicules et en hélicoptères. Ils peuvent mener des missions très diverses (évacuations de ressortissants, soutiens humanitaire et logistique, contrôle maritime). Ils permettent en outre d'embarquer un état-major interarmées de 200 personnes pour diriger, depuis la mer, des opérations navales, aériennes et terrestres multinationales.



Ressortissants libanais sur chaland de transport de matériel à Larnaka

## LA SAUVEGARDE MARITIME

«... Vous n'êtes pas seulement "l'armée de mer", mais (...) vous participez aussi de manière essentielle et permanente à l'action de l'État en mer, c'est-à-dire à l'exercice de la souveraineté de la France...»<sup>(1)</sup>

«Nos frontières de sécurité ne coïncident plus avec nos frontières géographiques. Elles vont bien au-delà et bien en deçà, là où s'exerce la menace terroriste».<sup>(2)</sup>

La sauvegarde maritime est le cadre dans lequel s'inscrivent les opérations menées par la marine pour faire face à toutes les menaces susceptibles de venir de la mer (terrorisme, narcotrafic, piraterie, transport illicite de migrants...), assurer la défense des droits souverains en mer et la maîtrise des risques liés à l'activité maritime (accidents de mer, pollution...). La sauvegarde maritime englobe donc la défense du territoire à partir de la mer ainsi que la défense et la protection des intérêts de la France en mer et à partir de la mer.

Elle relève simultanément de la défense nationale et de l'action de l'État en mer. Les opérations de sauvegarde maritime sont résolument inter-administrations et de plus en plus internationales. Les moyens de la marine viennent en complément de ceux des douanes, des affaires maritimes, de la sécurité civile; la coopération avec la justice, la police (OCRTIS, DCPAF) est un des piliers de l'efficacité et de la réussite des opérations, tout comme la coopération internationale sous l'égide d'agences spécialisées (FRONTEX).

Pour remplir ces missions, la marine met en œuvre un dispositif permanent de surveillance et d'intervention, dense sur les côtes et étendu au large, permettant de prévenir ou de traiter une large gamme de menaces, risques ou infractions se déroulant en mer ou provenant de la mer. Cette posture permanente de sauvegarde repose sur trois piliers :

— le renseignement d'intérêt maritime, qui procède de coopérations inter-administrations et internationales;

— un réseau d'information et une capacité d'action continus, depuis les zones littorales jusqu'en haute mer, qui reposent sur les sémaphores, les patrouilles régulières de navires et d'aéronefs exécutées en collaboration avec la gendarmerie nationale, les affaires maritimes et les douanes, ainsi que sur des déploiements hauturiers réguliers menés en coordination avec nos alliés;

— la chaîne de planification et de conduite des opérations, qui soutient l'action dirigée par les préfets maritimes (métropole) et les délégués du gouvernement pour l'action de l'État en mer (outre-mer).

Si des moyens sont plus particulièrement dédiés à la sauvegarde maritime (patrouilleurs, avions de surveillance maritime, hélicoptères de service public...), toutes les formations de la marine sont susceptibles de contribuer à ces missions.



(1) Extrait du discours du président de la République prononcé le 17 février 2004, à Brest, lors de sa visite à la marine nationale.

(2) Extrait du discours du Premier ministre à l'institut des hautes études de la défense nationale, le 14 octobre 2002.

## MARINE NATIONALE ET ACTION INTERMINISTÉRIELLE

A la différence de beaucoup d'autres marines européennes, la marine française a toujours occupé une place importante dans la fonction "Gardes-côtes" de l'État qui, en France, est connue sous le nom d'action de l'État en mer (AEM). Cette place singulière est liée à deux caractéristiques propres à la France.

La première est d'être un État aux intérêts côtiers majeurs. Avec plus de 11 millions de km<sup>2</sup> de superficie maritime, la France se trouve au rang de deuxième État côtier mondial et doit faire respecter ses droits et faire appliquer ses pouvoirs de juridiction sur ces immenses espaces. La France se voit de plus confrontée, avec la mondialisation des échanges, au développement d'un intense trafic maritime au large de ses côtes qui sont au carrefour de grandes routes maritimes mondiales.

La seconde caractéristique française réside dans l'organisation mise en place pour relever ses enjeux de nation côtière. La France a en effet adopté un système original en confiant la fonction "Gardes-côtes" aux diverses administrations disposant de moyens d'intervention en mer, au premier rang desquelles se trouve la marine nationale. Cette organisation offre de nombreux avantages car elle donne beaucoup de polyvalence aux moyens de l'État en mer et permet la mutualisation des moyens d'action des différentes administrations, source d'économies substantielles pour l'État.

La condition du succès de cette organisation réside dans la possibilité de confier la coordination des moyens de l'État à une autorité maritime unique, représentant le Premier ministre et chacun des ministres ayant des intérêts en mer. C'est le cas avec l'institution du préfet maritime en métropole. La fonction de préfet maritime est confiée à l'officier général de marine exerçant par ailleurs les fonctions militaires de commandant de zone maritime. Investi d'un pouvoir de police générale, il a notamment autorité en ce qui concerne la défense des droits souverains et des intérêts nationaux, le maintien de l'ordre public, la sauvegarde des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la coordination de la lutte contre les activités illicites. Outre-mer, cette fonction est dévolue au préfet ou au haut-commissaire de la République, qui prend alors le titre de "délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer", assisté du commandant de la zone maritime (CZM).

C'est dans ce cadre que la marine apporte des concours déterminants à la lutte contre le narcotrafic en procédant à l'arraisonnement de cargos ou de « go-fast » (embarcations légères surmotorisées) transportant des stupéfiants en Atlantique ou en Méditerranée. Ces opérations sont complexes et nécessitent des moyens d'intervention très spécialisés comme les avions de patrouille maritime, les bâtiments porte-hélicoptères ou les commandos marine que seule une force militaire peut fournir. Ce dispositif repose sur un dialogue interministériel et inter-administrations permanent, aussi bien en amont qu'à l'occasion d'opérations ponctuelles, pour permettre la définition du cadre général d'intervention, entretenir les liens de confiance nécessaire à une bonne coopération et disposer des moyens d'intervention adaptés.

A l'échelon central, l'action de l'État en mer est animée et coordonnée par le secrétariat général de la mer (SG Mer), service du Premier ministre. C'est dans ce cadre que la marine participe au travail interministériel devant permettre de trouver les solutions aux difficultés posées chaque jour par les nouveaux défis à relever. La marine participe également à l'établissement du schéma directeur des moyens de l'action de l'État en mer arrêté par le SG Mer, responsable de la définition du niveau capacitaire nécessaire pour permettre à l'État de faire face à ses obligations. L'état-major de la marine assure également la permanence opérationnelle du SG Mer en abritant en son sein la cellule interministérielle de coordination et d'aide à la décision "Mer" (CICAD Mer) chargée de lui apporter tous les éléments d'information sur une crise en mer.

A l'échelon régional, la marine est un partenaire quotidien des services appartenant à des ministères ayant des intérêts en mer. Elle met à leur disposition des systèmes d'information et des capacités de surveillance ou d'intervention pour l'accomplissement de leurs missions. Sous l'impulsion du préfet maritime (ou du délégué du gouvernement outre-mer) chargé de l'animation de la politique maritime dans sa zone, la marine est dans un dialogue constant avec les autres administrations dans le cadre, notamment, des réunions de coordination de l'action de l'État en mer ou de la cellule de coordination de l'information maritime.

La place occupée par la marine dans l'action de l'État en mer lui permet d'être au cœur de la politique maritime de notre pays et de nourrir un dialogue très riche avec les autres ministères et les administrations. Ce positionnement exceptionnel lui permet d'apporter une contribution essentielle à la communauté nationale mais en retour lui offre aussi la possibilité de pouvoir accompagner les politiques publiques qui intéressent nos concitoyens (Grenelle de l'environnement, Sécurité...) et de rayonner en ne restant pas isolée dans un domaine d'activité uniquement militaire.



## LA CONNAISSANCE ET L'ANTICIPATION

### Surveillance maritime

En métropole, le dispositif de vigilance s'appuie sur la chaîne sémaphorique, les bâtiments en mission de sauvegarde maritime et les vols réguliers de surveillance maritime. Pour une meilleure efficacité, les sémaphores ont été reliés en réseaux (programme SPATIONAV).

Outre-mer, les missions de surveillance générale sont effectuées dans le cadre de la sauvegarde maritime.

### Le renseignement dans la marine

Créé en juillet 2005, le centre de renseignement de la marine (CRMar) a pour mission de rechercher, d'exploiter et de diffuser le renseignement maritime au profit du commandement et des forces navales. A ce titre, il tient à jour une base de données recensant l'ensemble des flottes de guerre et de commerce, dont il assure le positionnement quotidien, pour dresser une analyse de la situation maritime mondiale. A cette fin, il entretient un réseau d'échange d'informations avec la direction du renseignement militaire (DRM), les marines de guerre alliées et la marine marchande. Le renseignement recherché est donc global, à la fois militaire et civil; c'est le renseignement "d'intérêt maritime".

### LE RENSEIGNEMENT MARITIME EN CHIFFRES

120 personnes

15 000 navires de guerre répertoriés

800 messages de positionnement/jour

130 000 navires de commerce recensés

## LES CONTRATS OPÉRATIONNELS DEFINIS PAR LE LIVRE BLANC



« Pour les quinze ans à venir, les armées devront remplir les objectifs opérationnels suivants :

- assurer la connaissance des risques et des menaces, des ruptures potentielles de tous types et anticiper les crises;
- assurer la posture de dissuasion avec le niveau de permanence, de réactivité et de sûreté fixé par le président de la République;
- contribuer à bref délai, si besoin dans la durée, à la protection de la population sur le territoire national et à la résilience de la nation, face aux risques et menaces de toute nature :
  - en renforçant la sécurité des installations d'importance vitale, la sécurisation des mouvements sur le territoire et l'accès à celui-ci (jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres),
  - en renforçant en métropole le dispositif de défense aérienne (jusqu'à 6 patrouilles opérationnelles) et de sauvegarde maritime (une frégate et un avion de patrouille maritime sur chacune des trois façades maritimes), en soutenant le dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile, notamment avec des capacités spécifiques (transport, santé, aide au déploiement, NRBC...);
- contribuer à la stabilité et à la paix dans le monde :
  - en participant à des opérations de stabilisation ou de maintien de la paix avec les moyens terrestres et une présence navale et aérienne appropriés,
  - tout en renforçant selon le besoin les postures de prévention, de protection et de sauvegarde sur le territoire national;
- faire face à un conflit majeur à l'extérieur du territoire, dans un cadre multinational, et être capable de projeter :
  - en six mois, une force terrestre pouvant aller jusqu'à 30 000 hommes pour une durée d'un an, suivie d'une action de stabilisation,
  - une force aérienne de combat de 70 avions,
  - une force navale ou aéronavale de combat,
  - tout en renforçant les postures de dissuasion, de protection et de sauvegarde sur le territoire national;
- tenir prête une capacité d'action et de réaction autonome, pouvant être placée en délai d'alerte réduit (un à quelques jours), et être engagée dans un cadre national ou multinational, et constituée :
  - d'éléments d'action terrestre (5 000 hommes), aérienne et maritime et des forces de présence et de souveraineté,
  - de moyens de projection aérienne ou navale et d'activation des points d'appui».

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

## LES THÉÂTRES D'OPÉRATION



### L'ARC DE CRISE, DE L'ATLANTIQUE A L'OcéAN INDIEN

«Les moyens militaires de la France doivent éviter la dispersion, pour pouvoir agir de façon ramassée et concentrée sur les lieux où nos intérêts peuvent être mis en cause. Nos capacités d'intervention doivent donc entrer dans une logique de concentration sur des axes géographiques prioritaires, couvrant de manière réaliste les hypothèses de déploiement ou d'emploi des forces. Ce principe de concentration constitue une orientation fondamentale du volet militaire de la stratégie de sécurité nationale.

*L'axe principal épouse les contours des risques les plus lourds, de l'Atlantique jusqu'à la mer d'Oman et à l'océan Indien, à partir duquel des extensions de présence vers l'Asie sont possibles.*

*Il est également essentiel de développer nos capacités de lutte contre les trafics qui menacent la sécurité intérieure, ce qui implique une présence suffisante en Méditerranée, à l'ouest du continent africain et dans les Antilles.*

*Enfin, la poursuite de l'adaptation de notre dispositif militaire et de sécurité en Afrique s'impose, un demi-siècle après la décolonisation».*

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

### La zone maritime Manche-mer du Nord

La zone maritime Manche-mer du Nord concentre sur ses rives les plus grands ports de l'Union européenne et de nombreux sites industriels sensibles. Elle est à l'abri des conflits entre états, mais elle est exposée aux menaces telles que le terrorisme ou les trafics illicites ainsi qu'aux risques liés à la très forte densité de navires de tous types et à des conditions météorologiques souvent sévères. Chaque jour, 250 navires franchissent le Pas-de-Calais entre Manche et mer du Nord, tandis que 44 000 passagers profitent des 130 liaisons quotidiennes pour traverser la Manche entre les îles britanniques et le continent.

C'est pourquoi la marine y est présente avec un dispositif combinant unités terrestres (sémaphores, brigades de surveillance de la gendarmerie maritime), nautiques (remorqueurs d'intervention, patrouilleurs, vedettes de gendarmerie maritime, unités de lutte contre les mines) et aériennes (hélicoptères de service public), dont l'activité couvre l'ensemble des missions de sauvegarde maritime.

Les faits les plus marquants de l'année 2007 ont été :

- le sauvetage et la mise à l'abri du porte-conteneurs *MSC Napoli*, en coopération avec la préfecture maritime (CECLANT) et les autorités britanniques;
- la saisie de 600 kilos de cocaïne à bord d'un voilier;
- la destruction de 26,7 tonnes de munitions datant des deux guerres mondiales.

### La zone maritime Atlantique

Avec la fin de la guerre froide et l'instabilité croissante au Moyen-Orient, la zone maritime atlantique a pu apparaître comme un espace pacifié. Il reste pourtant essentiel notamment parce que la force océanique stratégique (FOST) est basée à Brest. Cette situation exige une excellente maîtrise de la France sur les espaces aéro-maritimes qui la bordent à l'ouest. Le dispositif permanent de sûreté nécessite de nombreux moyens navals et aériens qui participent principalement à deux types d'opérations :

- les opérations de sûreté anti-sous-marine, conduites avec des moyens de lutte sous la mer capables de détecter un intrus : sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), frégates de lutte anti-sous-marine et avions de patrouille maritime;

— les opérations de sûreté contre les mines, menées par les chasseurs de mines et les autres unités spécialisées de guerre des mines qui contrôlent régulièrement les voies d'accès des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Au-delà de la sûreté de la FOST, la marine nationale en Atlantique contribue de manière déterminante à la protection et à la défense de nos intérêts dans nos approches maritimes. Cette activité regroupe toutes les missions de sauvegarde maritime, qui représente 31 % de l'activité opérationnelle dans la zone Atlantique.



Plus au large, la marine nationale est également présente au travers de missions permanentes ou occasionnelles :

— *Corymbe* : présence en permanence de la marine nationale dans le golfe de Guinée avec un bâtiment de surface et un avion de patrouille maritime basé à Dakar pour des missions de prévention et de coopération régionale avec les pays africains;

— engagements occasionnels en coopération avec d'autres partenaires principalement européens pour des opérations de lutte contre les narcotrafics sur "l'autoroute de la drogue" reliant l'Amérique du Sud à l'ouest africain ou l'Europe (2,7 tonnes saisies en 2007), ou contre l'immigration clandestine (*Hera III*) au large de la Mauritanie;

— déploiements biannuels en zone Baltique-Grand Nord ou sud-américaine (*Unitas*) avec des moyens importants : SNA et frégates;

— participation au minimum annuelle d'un groupe d'action maritime (GAM) aux entraînements de la marine américaine, destinée à entraîner des moyens français à participer à une coalition interalliée dans un environnement opérationnel complexe (exercice JTFEX).

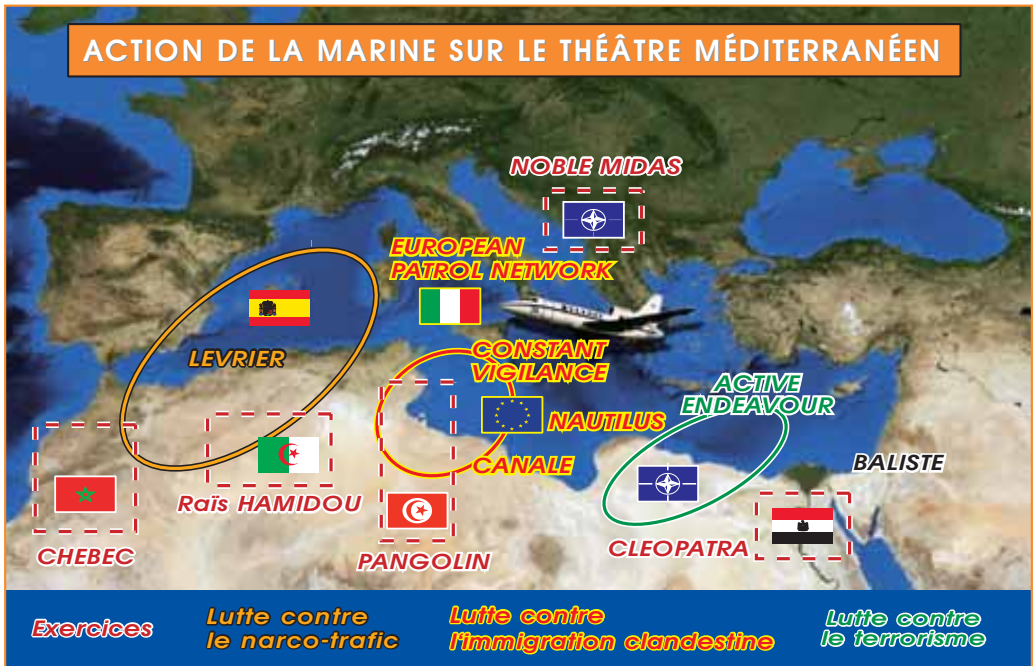
## La zone maritime Méditerranée

La marine assure une présence vigilante et active sur l'ensemble du théâtre méditerranéen. Elle conduit des missions nationales ou en coopération avec les marines riveraines et les grands partenaires, en particulier l'US Navy. Dans le cadre de l'OTAN, elle participe au tour d'alerte NRF et contribue ponctuellement à l'opération de lutte contre le terrorisme *Active Endeavour*. Elle participe régulièrement aux opérations de lutte contre l'immigration clandestine de l'agence européenne FRONTEX.

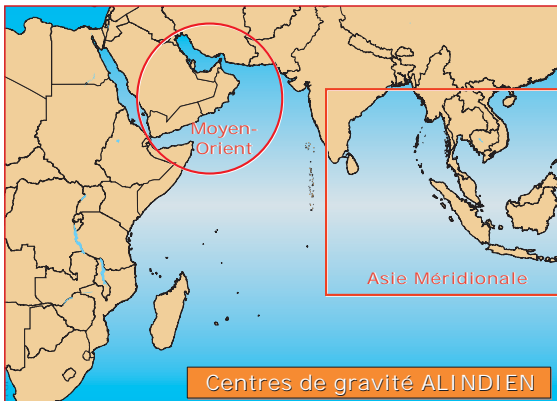
Les principales opérations en 2007 ont été les suivantes :

- permanence d'une frégate au large du Liban et maintien en alerte d'un TCD, dans le cadre des opérations *Baliste* (opération nationale) et *Impartial Behaviour* (ONU);
- participation d'aéronefs aux opérations *Poséidon*, *Nautilus*, *Hermès* et *Indalo* de l'agence FRONTEX;
- lutte contre le narco-traffic en Méditerranée occidentale : opérations *Lévrier* en coopération avec la marine espagnole, destinées à juguler les flux de cannabis sud-nord.

Vis-à-vis des pays du sud, la marine conduit des activités bilatérales annuelles : *Rais Hamidou* avec l'Algérie, *Chebec* avec le Maroc et *Pangolin* avec la Tunisie, axées principalement sur la sauvegarde maritime. Ces activités constituent un socle désormais solide qui favorise l'émergence d'une coopération sous-régionale accrue, comme l'ambitionne l'initiative 5+5. Dans ce domaine, des progrès ont été réalisés en 2007, la première activité de coopération opérationnelle multilatérale réunissant la plupart des 10 pays du « dialogue 5+5 » ayant été organisée par CECMED en novembre.



### L'action de la marine sur le théâtre océan Indien



L'espace stratégique de l'océan Indien a toujours été le théâtre d'enjeux importants pour notre pays. C'est pourquoi il entretient en permanence des forces basées, pour les unes dans les territoires français de la région, pour les autres déployées de métropole en renfort dans l'océan Indien.

Cette importance stratégique est en particulier liée aux ressources énergétiques de la zone du Golfe, qui a concentré les crises majeures des vingt dernières années, à l'importance des routes maritimes qui la traversent et au développement accéléré des pays du sud-est asiatique avec le cortège de risques et de menaces qui l'accompagne.

Assurant la conduite des missions confiées aux armées dans cette région, plus particulièrement centrées sur le Moyen-Orient et le golfe arabo-persique, la péninsule indienne et l'Asie méridionale autour de la mer de Chine du Sud, l'amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien (ALINDIEN) a pour particularité d'être en permanence embarqué avec son état-major interarmées (EMIA) à bord d'un bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR).

En principe interarmées, ses missions ont un caractère naturellement maritime compte tenu de la zone :

- assurer la protection de nos intérêts en surveillant notamment les voies maritimes (contrôle naval volontaire);
- participation française à la lutte contre le terrorisme et les trafics illicites (coalition *Enduring Freedom*);
- maintien de liens étroits avec les marines alliées pour conduire des opérations dont les plus probables seraient :
  - la lutte contre le terrorisme et les trafics illicites de toute sorte;
  - la planification et la conduite d'une opération d'évacuation de ressortissants;
  - la planification et la conduite d'une opération humanitaire comme *Beryx* après le tsunami du 24 décembre 2004;
- entretenir les relations avec les pays de la zone en s'appuyant, en particulier, sur les exercices et activités communes avec les marines de la région, notamment par des échanges de personnels, d'information maritimes et des entraînements communs.



Opération de contrôle



La Jeanne d'Arc à Madagascar après le passage du cyclone Indlala

Commandement interarmées embarqué, ALINDIEN relève du chef d'état-major des armées, qu'il représente pour toute question de nature opérationnelle dans cette zone de responsabilité permanente (ZRP), et dépend de la marine nationale pour la mise en œuvre et le soutien des moyens qui lui sont confiés.

Outre la conduite au quotidien des forces qui sont déployées dans sa zone, ALINDIEN assure, pour le compte de l'EMA, le suivi de la situation à la mer et à terre, entretenant des relations étroites avec les pays riverains. Il maintient en outre une capacité d'action, notamment pour faire face aux crises humanitaires.

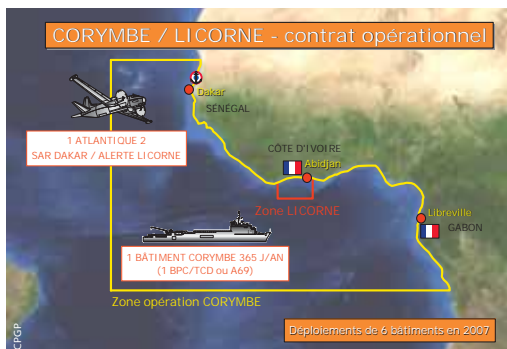
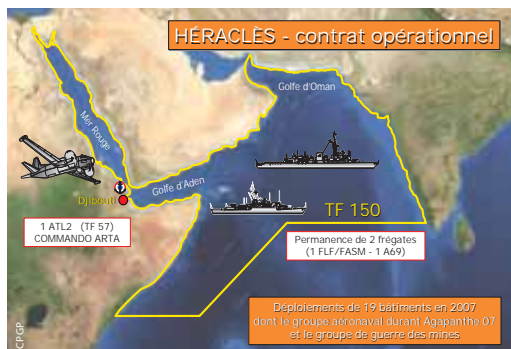
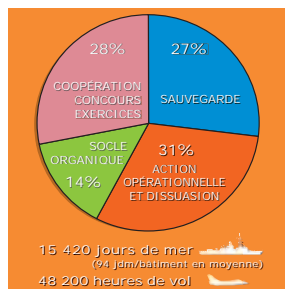
## PRINCIPALES OPÉRATIONS EN 2007

**Dissuasion**

En 2007, la FOST a maintenu en permanence un ou deux SNLE à la mer.

**Opérations**

L'activité de la flotte a été cette année marquée par une forte activité opérationnelle et une implication soutenue dans les missions de sauvegarde.



La marine a notamment participé aux opérations extérieures suivantes :

— *Héraclès* : lutte contre le terrorisme dans le nord de l'océan Indien, volet maritime de l'opération interalliée *Enduring Freedom*. La France fournit tout au long de l'année une permanence de deux frégarates et d'un avion *Atlantique 2*, se maintenant au second rang des nations contributrices de la Task Force 150 après les États-Unis. Du 4 avril au 1<sup>er</sup> août, la France a assuré le commandement de la TF-150 depuis le BCR Somme;

— *Agapanthe 07* : déploiement du groupe aéronaval en Méditerranée, en mer Rouge et en océan Indien. Il a conduit des missions de présence et de surveillance active de théâtre ainsi que de nombreuses activités d'entraînement avec les forces armées espagnoles, italiennes, saoudiennes, pakistanaïses et des Émirats Arabes Unis. Du 15 mars au 16 avril, le groupe aéronaval a contribué aux opérations OTAN de la FIAS en mettant en œuvre les avions de son groupe aérien au-dessus de l'Afghanistan;

— *Corymbe* : prévention des crises dans le golfe de Guinée. La présence française est assurée en permanence par un TCD ou un aviso pour une évacuation éventuelle de ressortissants. Une période de stabilité a permis de déployer d'avril à août le bâtiment atelier polyvalent *Jules Verne* au bénéfice des marines des pays riverains et des forces françaises prépositionnées en Afrique de l'ouest. Les relâches opérationnelles sont l'occasion de conduire des périodes d'instruction opérationnelle au profit des marines de ces pays;

— *Epervier* : un avion de patrouille maritime a été déployé en renfort des troupes françaises au Tchad dès que la situation politique du pays s'est dégradée;

— *Baliste* : présence d'une frégarate porte-hélicoptères au large du Liban pour la surveillance des approches maritimes en coopération avec les unités de la FINUL maritime sous commandement allemand;

— *Alcyon* : mission d'accompagnement des navires affrétés par le programme alimentaire mondial (PAM).

## L'opération **ALCYON**

Devant la recrudescence des actes de piraterie au large de la Somalie en 2007<sup>(1)</sup>, le programme alimentaire mondial (PAM), qui achemine la quasi-totalité de l'aide destinée à la Somalie (dont 80 % par voie maritime) a lancé un appel en juillet 2007, conjointement à l'organisation maritime internationale (OMI), demandant une action internationale concertée afin de mettre un terme aux actes de piraterie au large de la corne de l'Afrique, dont les navires transportant de l'aide humanitaire à destination de la Somalie sont victimes.

A la suite de l'annonce par le président de la République le 25 septembre 2007 au conseil de sécurité de l'ONU que « *la France est prête (...) à envoyer un navire militaire pour protéger le ravitaillement humanitaire* » vers la Somalie, une opération d'accompagnement et de sécurisation des navires affrétés par le PAM a été planifiée en liaison étroite avec la direction du PAM.

Compte tenu du cadre particulier d'intervention (accompagnement jusqu'à l'entrée des ports somaliens donc dans les eaux territoriales) et de la mise en place d'éléments de protection sur les navires accompagnés, des accords bilatéraux avec la Somalie et les états de pavillon des navires accompagnés ont été nécessaires. Ces accords permettent de mettre en œuvre le cas échéant des règles d'engagement particulièrement robustes, indispensables à la cohérence du dispositif, dans les eaux territoriales comme en eaux internationales.

La marine a projeté un aviso et un groupe de commandos qui assurent les missions d'accompagnement entre le Kenya (pays de chargement) et la Somalie (Mogadiscio et Merka). L'opération *Alcyon* a débuté le 16 novembre 2007 et a permis d'accompagner jusqu'au 31 décembre 2007 trois rotations représentant un total de six navires qui ont déchargé près de 15 000 tonnes d'aide humanitaire en Somalie dans un climat de sécurité satisfaisant.



### OBJECTIF

Sécurisation des acheminements de fret du programme alimentaire mondial vers la Somalie

### MOYENS

2 bâtiments, A69 *CDT Ducuing* et A69 *PM L'Her*, 14 commandos

### BILAN 2007

6 bâtiments accompagnés vers Merka ou Mogadiscio, 15 000 tonnes d'aide alimentaire débarquées

(1) En 2007, plus d'une vingtaine d'actes confirmés, dix réussis dont deux sur des navires affrétés par le programme alimentaire mondial.

COMPOSITION  
DU GROUPE  
AERONAVALPA *Charles de Gaulle*FAA *Cassard*SPS *Blaz de Lezo*FASM *Tourville*FASM *Dupleix*SNA *Améthyste,*puis SNA *Casabianca*PRE *Marne,*puis BCR *Somme*HMS *Sutherland*USS *Vella Gulf*16 *Super-Étendard*3 *Rafale F2*9 *Rafale F1*2 *Hawkeye*2 *Dauphin*1 *Puma*

(Armée de terre)

1 *Alouette III*1 *Panther*2 *Lynx*1 *Alouette III*1 *EH-101 Merlin*

3000 marins embarqués

BILAN HÉRACLÈS  
AIR INDIEN

33 jours de missions

370 sorties

1 300 heures de vol  
au-dessus  
du territoire afghanENTRAÎNEMENTS  
AVEC LES FORCES  
ÉTRANGÈRES

WHITE SHARK

Forces saoudiennes

Exercices  
avec des forces  
pakistanaïses  
et émiriennes

## AGAPANTHE 2007



Du 22 février au 9 mai 2007, le groupe aéronaval a été déployé en océan Indien, accompagné de la frégate espagnole *SPS Blaz de Lezo*. Constituée autour du porte-avions *Charles de Gaulle*, la Task-Force 473 a été engagée, après une phase d'intégration et de montée en puissance, en soutien des forces coalisées de l'opération *Enduring Freedom* et de la force internationale d'assistance pour la sécurité en Afghanistan (FIAS) de l'OTAN.

Forts de l'expérience acquise sur ce théâtre en 2002, 2004 et 2006, les avions du groupe aérien embarqué ont effectué du 15 mars

au 16 avril des missions de combat au-dessus de l'Afghanistan en appui des troupes au sol de la FIAS, dont 1300 soldats français. A cette occasion, les *Rafale F2 Marine* ont pour la première fois été engagés en mission de combat.

Dans le cadre d'*Enduring Freedom*, les bâtiments du groupe aéronaval ont contribué à la surveillance maritime de la mer d'Arabie afin de dissuader et d'empêcher les trafics illicites et les mouvements de groupes terroristes.

Lors de ce déploiement, l'intégration de frégates alliées (espagnole, américaine et britannique) au groupe aéronaval et la présence d'un sous-marin nucléaire d'attaque ont permis de confirmer l'interopérabilité de nos moyens navals avec ceux de la coalition et de consolider un savoir-faire dans cette zone d'intérêt stratégique majeur.



Agapanthe 2007



## Lutte contre la piraterie

Le 4 avril 2008, le voilier français *Le Ponant* de la compagnie CMA-CGM, faisant route des Seychelles vers la Méditerranée, est attaqué par une dizaine de pirates sur deux embarcations rapides dans le golfe d'Aden à 130 kilomètres des côtes somaliennes.

La prise du navire entraîne immédiatement la mise en place de moyens militaires et le déclenchement du plan interministériel PIRATEMER. Suite à l'accord du gouvernement somalien, le voilier dérouté par les pirates est pisté par l'avis *Commandant Bouan* jusqu'à son point de mouillage dans les eaux territoriales somaliennes au sud du Puntland.

Un dispositif naval se met progressivement en place à proximité du *Ponant* jusqu'à la libération de l'équipage et du navire le 11 avril. Une action hélicoptérée à terre, autorisée par le gouvernement somalien, permet l'arrestation de six pirates qui seront transférés vers la France afin d'y être jugés.

### MOYENS ENGAGÉS

A69 *Commandant Bouan*  
 FAA *Jean Bart*  
 BCR *Var*  
 PH *Jeanne d'Arc*  
*Atlantique 2*  
*Panther*  
*Alouette III*  
 C160 (Air)  
*Gazelle* (Terre)  
 Commandos marine  
 GIGN



Dispositif naval autour du *Ponant*

Cet évènement confirme la menace que représente la piraterie dans cette zone sensible de la corne de l'Afrique. Depuis 2007, le nombre d'actes de piraterie, menés par des pirates de plus en plus déterminés, s'est fortement accru au large de la Somalie qui n'est pas en mesure de contrôler de ses approches maritimes.

Il démontre l'utilité du contrôle naval volontaire puisque le voilier, qui y était soumis, a notamment pu rapidement donner l'alerte lors de son agression.

Outre une connaissance de l'environnement régional et du phénomène de piraterie en particulier, la présence régulière ou permanente de forces déployées dans cette région a permis la mise en place rapide d'un dispositif interarmées. Ce dernier a joué un rôle dissuasif tout en offrant la possibilité d'une reprise en ultime recours du voilier dans l'éventualité d'une dégradation rapide de la situation des otages.

La coopération multinationale, à l'exemple de l'appui initial apporté par une frégate canadienne, contribue à partager le fardeau de la surveillance dans la zone.

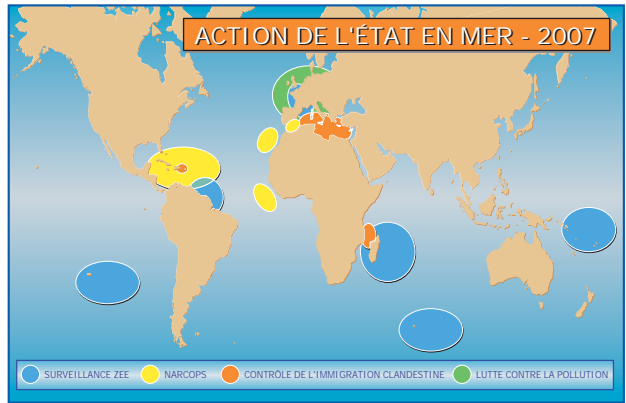
Enfin, la combinaison du renseignement apporté entre autres par l'aéronef de patrouille maritime, de la capacité hélicoptérée à partir de plate-formes navales et de l'appui apporté en mer par les bâtiments (état-major tactique, échelon médical) a contribué au dénouement rapide de cette crise et à la réussite de cette action.

### Sauvegarde maritime

— *Carib Venture* et *Carib Royale* : opérations inter-administrations en coopération internationale (France, États-Unis, Grande-Bretagne, Pays-Bas) de lutte contre le narcotrafic aux Antilles;

— *Lévrier* : opérations inter-administrations, en coopération avec l'Espagne, de lutte contre le narcotrafic en mer d'Alboran et au large des Baléares;

— *Tassergal* : opération inter-administrations et interarmées de rétablissement de la souveraineté de l'État français dans les eaux territoriales de la Guyane.



Par leur vigilance et les informations qu'ils recueillent, tous les moyens de la marine menant une activité à la mer concourent à l'efficacité du dispositif de sauvegarde maritime.

### Lutte contre le narcotrafic

La marine a maintenu son effort dans le dispositif interministériel de lutte contre le narcotrafic dont elle constitue le segment hauturier.

La coopération interministérielle et internationale, qui reste un des fondements de la réussite des opérations de lutte contre le narcotrafic, est une priorité pour la marine. L'amélioration des échanges en matière de renseignement avec les organismes nationaux (OCRTIS, douanes) et internationaux (JIATF/S<sup>(1)</sup>, MAOC-N<sup>(2)</sup> Lisbonne) et une adaptation des zones d'opération ont permis d'effectuer des interceptions de trafiquants en dehors des espaces traditionnels. Des interventions sont ainsi menées dans toutes les zones de trafic menaçant l'Europe du large comme dans nos approches : des navires ont ainsi été arraisonnés aux Antilles, dans le golfe de Guinée, en Manche ou en Méditerranée.

Aux Antilles et en Guyane, zones particulièrement touchées par ce type de trafic, l'effort est maintenu : en complément des moyens répositionnés, la marine projette périodiquement une frégate, un avion de surveillance maritime ainsi que des renforts de commandos.

En Méditerranée occidentale, le niveau d'engagement de la marine est toujours important et la coopération inter-administrations et internationale progresse. Ainsi, les moyens hauturiers de la marine nationale, en collaboration avec les unités des douanes et en coopération avec l'Espagne, ont réalisé quatre opérations en mer d'Alboran et au sud des Baléares, opérations planifiées en étroite collaboration avec le parquet inter-régional spécialisé de Marseille.



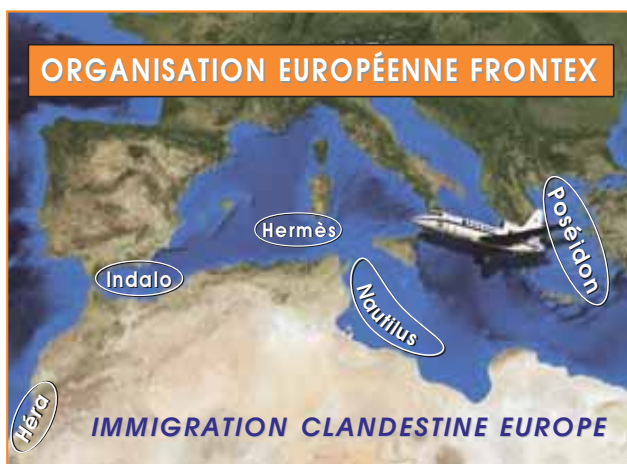
(1) Joint Inter Agency Task Force/South [Key West (USA)].

(2) Maritime Analysis and Operation Center (Narcotics).

## Immigration clandestine

A Mayotte, la mise en service d'un deuxième radar de surveillance exploité par la marine a permis d'accroître considérablement l'efficacité de la lutte contre l'immigration clandestine. Les moyens de la marine ont ainsi intercepté, en 2007, 25 embarcations, 611 immigrants clandestins et 43 passeurs

Aux frontières de l'Europe, l'évolution des flux migratoires a nécessité un renforcement du dispositif de surveillance, coordonné au niveau européen par l'agence FRONTEX. Tout en maintenant un niveau d'activité nationale constant, la marine a activement contribué à la mise en œuvre d'un réseau de patrouilles européennes coordonnées en Méditerranée ainsi qu'aux opérations "coup de poing" menées sous l'égide de l'Union européenne. Des avions *Falcon 50* ou *Nord 262* ont pris part à cinq opérations de lutte contre l'immigration clandestine conduites par l'agence FRONTEX aux Canaries, à Malte, en Grèce, Sardaigne et mer d'Alboran.



## Surveillance et police des pêches



La marine a maintenu son effort dans le domaine de la surveillance des pêches, notamment outre-mer.

En collaboration avec les affaires maritimes, elle demeure très impliquée dans la surveillance des zones de pêche des terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Dans cette zone, le système de surveillance par satellite *RADARSAT*, partiellement financé par la marine, renforce l'efficacité et le caractère dissuasif des patrouilles. Outre ce dispositif de surveillance quasi-permanent, l'État français renforce la coopération avec l'Australie (traité de coopération) et l'Afrique du Sud.

En Guyane, une opération de rétablissement de souveraineté de l'État français dans les eaux territoriales à la frontière franco-brésilienne a été conduite avec la participation des commandos marine et le renfort de bâtiments des Antilles et de métropole. Cette opération a été menée dans un cadre fondamentalement interarmées avec l'implication de moyens terre, air, mer et gendarmerie, mais aussi inter-administrations (PAF, ONCFS<sup>(1)</sup>, affaires maritimes) en liaison étroite avec le Parquet de Cayenne, face à des pêcheurs brésiliens particulièrement déterminés et violents. Neuf tapouilles brésiliennes ont été saisies, une cinquantaine de kilomètres de filets détruits; quatre actions de vives forces ont été nécessaires compte tenu de l'opposition rencontrée. Cette opération a permis la reprise d'activité des pêcheurs guyanais dans la zone.

En métropole et dans les autres collectivités d'outre-mer, le contrôle des activités de pêche est assuré dans le cadre général de la surveillance des approches maritimes et des ZEE au cours de missions SURMAR.

(1) Office national de la chasse et de la faune sauvage.

### Prévention et traitement des pollutions marines

Une permanence de bâtiments, ainsi que de nombreux vols, ont été consacrés à la surveillance du dispositif de séparation du trafic au large de la Bretagne.

D'autre part, le dispositif de remorqueurs d'interventions mis en place (*Abeille Bourbon* à Brest, *Abeille Liberté* à Cherbourg, *Abeille Languedoc* à La Rochelle et *Abeille Flandre* à Toulon; co-affrètement avec le Royaume-Uni du remorqueur *Anglian Monarch* dans le Pas-de-Calais) et l'excellente coopération avec nos voisins européens ont permis de prendre en charge de nombreux navires en difficulté (porte-conteneurs *MSC Napoli* en Manche, paquebot *Island Star* en Méditerranée) et d'éviter des naufrages générateurs potentiels de pollutions.

Lors des opérations de démantèlement du porte-conteneurs *Rokia Delmas*, échoué depuis octobre 2006 au sud de l'île de Ré, le préfet maritime s'est placé en garant du respect de l'environnement par une action permanente de contrôle du chantier.

### Secours et assistance en mer

Au cours de l'année 2007, les moyens de la marine intervenant en complément des moyens de la SNSM ont permis de secourir 283 personnes sous l'autorité opérationnelle des CROSS<sup>(1)</sup> (affaires maritimes).

Une des missions marquantes a été menée au mois de janvier 2007 au profit du porte-conteneurs *MSC Napoli* en perdition au nord-est de l'île d'Ouessant. En coopération avec les autorités britanniques, le bâtiment a été pris en remorque par le RIAS *Abeille Bourbon* et dirigé vers les côtes anglaises.



En Méditerranée, le 3 août, les moyens de service public de Méditerranée sont intervenus pour porter assistance au Ferry *Sardinia Express* qui subissait un feu dans le compartiment de ses machines au large de la Corse. Le 26 septembre, le paquebot *Island Star* (500 passagers et membres d'équipage), en avarie de machine en baie de Villefranche sur mer, est pris en remorque par l'*Abeille Flandre* et mis en sûreté.

Au cours de la tempête du 7 au 9 décembre qui a frappé les côtes de l'Atlantique et de la Manche, tous les moyens de secours ont été mis à contribution pour effectuer des opérations d'assistance et de sauvetage dans des conditions météorologiques particulièrement éprouvantes.

(1) Centre régional opérationnel de secours et de sauvetage.

## Contrôle naval volontaire

La marine nationale, en coopération avec le ministère des transports, a instauré, depuis décembre 2001, un dispositif de "contrôle naval volontaire" au profit des armateurs français.

Tout bâtiment d'un armateur ayant signé la convention et transitant dans la zone couverte par cette convention (mer Rouge, nord de l'océan Indien, golfe arabo-persique, détroit de Malacca et mer de Chine méridionale) reçoit des informations sécuritaires relatives au théâtre, ainsi que des recommandations sur les menaces éventuelles. Actuellement, 18 compagnies maritimes représentant 102 navires ont signé le protocole d'accord.



Frégate La Fayette  
dans les eaux territoriales somaliennes

C'est dans ce cadre que la marine a assuré la protection du pétrolier *Samco Europe* qui a subi une collision à l'ouvert du détroit de Bab El-Mandeb en décembre 2007. La frégate *Guépratte* et des éléments commandos de Djibouti ont assuré la protection de ce bâtiment durant les opérations de transfert de cargaison.

## Plan VIGIPIRATE

Sur le territoire national et dans le cadre de la coopération civilo-militaire, la marine apporte sa contribution au dispositif *Vigipirate* en fournissant notamment du personnel pour la protection d'installations à Cherbourg et Marseille. Les unités en mission *Vigimer* contribuent au volet maritime du plan *Vigipirate* sur chaque façade maritime.

### UN INVESTISSEMENT PERMANENT DE NOS BATIMENTS AU RÉSULTAT CONCRET

Narcotraffic	Bilan : 226 jours de mer et 677 heures de vol, 14 enquêtes de pavillon, 8 navires dérottés; 5,6 tonnes de produits stupéfiants saisis
Surveillance maritime Immigration	Bilan : 4 150 jours de mer et 2 519 heures de vol, 25 embarcations interceptées, clandestins et 43 passeurs remis à la police aux frontières
Surveillance et police des pêches	Bilan : 2 173 jours de mer et 636 heures de vol, 1020 navires contrôlés,, 28 navires dérottés
Secours et assistance en mer	Bilan : 129 jours de mer et 1026 heures de vol ont permis de secourir 319 personnes
Prévention, traitement des pollutions	Bilan : 141 jours de mer, 115 heures de vol, 3 navires pollueurs dérottés

# POSTURE OPÉRATIONNELLE DE LA MARINE NATIONALE - PRINCIPALES OPÉRATIONS MENÉES EN 2007

Opérations navales : 26 bâtiments et 4 détachements d'avions de patrouille maritime déployés en moyenne, soit 3 700 marins, auxquels s'ajoutent 810 marins déployés à terre. Forces de souveraineté et de présence : 2 140 marins dans les zones de responsabilité permanente et 1 050 marins en océan Indien, dans le Pacifique, au Sénégal et à Djibouti.

## BILAN ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Bâtiments de surface :  
**8 964 jours de mer**  
(58% de l'activité des unités de la marine)

Aéronautique :  
**11 380 heures de vol**

## FORCES PROJÉTABLES (contrat opérationnel)

- GROUPE AÉRONAVAL** 2 500 marins  
1 PA + GAE - 1 FAA - 2 FASM - 1 FLF - 1 PR - 1 SNA - 1 BAP
- GROUPE AMPHIBIES** 1 000 marins  
3 BPC/TCO - 2 frégates
- GUERRE DES MINES** 320 marins  
3 CMT - LOIRE - 1 BBPD
- GROUPE D'ACTION** 340 marins  
2 frégates - 1 SNA - 1 CDO

## FRANCE / TERRITOIRE et APPROCHES

- VIGIMER** 50 marins en mer, 100 marins sémaphoristes
- VIGIPIRATE** 47 marins en alerte, 18 marins déployés
- ALERTE SAR** 110 marins en alerte, 7 hélicoptères - 1 F50 - 2 ATL2
- ASSISTANCE ANTIPIOL** 60 marins en alerte, 4 RIAS - 4 BSAD
- DISSUASION** 650 marins en alerte, 2 frégates - 1 ATL2 - 1 SNA
- SURETÉ DE LA FOST** 140 marins déployés pendant 210 jours
- DAMIER** 150 marins Opération de lutte contre les mines
- ORQUE/ÉPAULARD** 700 marins Opérations de sûreté de zone en Atlantique et Méditerranée (2 x 4 jours)
- HEPHAÏSTOS** 30 marins en alerte, 80 jours (eux de forêts)

## MÉDITERRANÉE - MER NOIRE

- SURVEILLANCE MARITIME** 160 marins  
Présence permanente de bâtiments et patrouilleurs
- LÉVRIER** 160 marins  
Lutte contre les trafics illicites  
1 ou 2 frégates + 1 ATL2 + CDO  
4 X 1 semaine
- FRONTX** 10 marins  
Lutte contre l'immigration clandestine  
Patrouilles européenne - 1 F50/N262  
5 X 1 semaine
- PATROUILLES SNA** 68 marins  
240 jours
- DÉPLOIEMENT GEOM** 540 marins  
44 jours

## LIBAN / MÉDITERRANÉE ORIENTALE

- BALISTE** 200 marins  
Permanence d'une frégate BPH  
Surveillance des côtes libanaises  
Coopération avec les marines libanaise et chypriote

## AFGHANISTAN / NORD Océan Indien

- Les forces de la marine déployées dans cette zone, en mer ou à terre, contribuent à l'opération de lutte contre le terrorisme "Enduring Freedom"
- HÉRACLÈS** 300 marins  
160 marins  
Permanence, 1 aviso - 1 frégate BPH - 1 ATL2 - 1 CDO  
Déployés sur le territoire afghan, à Bahrain et à Djibouti.
- AGAPANTHE** 2 500 marins  
3 mois  
Déploiement du groupe aéronaval en Océan Indien au printemps 2007.
- HÉRACLÈS AIR INDIEN** 33 jours  
Les avions du groupe aéronaval ont mené sur le territoire afghan des missions de reconnaissance, d'appui aérien et de démonstration de force.
- CTF 150** 190 marins  
120 jours  
Commandement français de la TF 150 depuis le BCR Somme.
- ALCYON** 110 marins  
50 jours  
Accompagnement par un A69 de bâtiments affrétés par la Programme Alimentaire Mondiale au large de la Somalie.

## ATLANTIQUE

- SURVEILLANCE MARITIME** 250 marins  
Présence permanente de bâtiments et patrouilleurs (police des pêches incluse)
- NARCOPS** 120 marins  
7 semaines
- FRONTX** 540 marins  
1 semaine  
Lutte contre les trafics illicites, bâtiments transatlantiques + voiles ATL2
- PATROUILLES SNA** 68 marins  
240 jours
- GAM 07** 370 marins  
70 jours  
Déploiement de 2 frégates - 1 SNA aux USA

## ZONE MARITIME ANTILLES

- 474 marins  
1 frégate - 1 Batail - 2 patrouilleurs - 1 remorqueur

## ANTILLES

- CARIB ROYAL/VENTURE** 200 marins  
Lutte contre le narcotrafic - 3 x 30 jours  
1 frégate - 1 patrouilleur - 1 avion - 1 CDO
- TASSERGAL** 150 marins  
65 jours  
Police des pêches  
1 batail - 2 patrouilleur - 1 remorqueur - 1 CDO

## ZONE MARITIME GUYANNE

- 162 marins  
2 patrouilleurs - 2 vedettes

## ZONE MARITIME POLYNÉSIE FRANÇAISE

- 582 marins  
1 frégate - 1 Batail - 3 remorqueurs  
3 patrouilleurs - 2 avions gardien

## POLYNÉSIE FRANÇAISE

- SURMAR ZEE / POLICE DES PÊCHES** 30 marins  
en patrouille  
230 jours

## PACIFIQUE

- SURVEILLANCE MARITIME** 160 marins  
250 jours  
Patrouilles de 2 frégates de surveillance

## SÉNÉGAL : 272 marins

- 1 CTM - 1 ATL2

## ANTILLES / GUYANE

- SURMAR ZEE / POLICE DES PÊCHES** 30 marins  
patrouille  
230 jours

## GOLFE DE GUINÉE

- PERMANENCE CORYMBE/LICORNE**  
Capacité d'intervention et d'évacuation de ressortissants  
Alerte au profit de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire  
Soutien aux marines africaines - Action civilo-militaire  
Soutien aux forces prépositionnées
- 200 marins  
2 TCO - 2 A69 - 1 BTS - BAP Jules Verne
- 25 marins  
L'ATL2 déployé à Dakar pour l'alerte SAR assure l'alerte Licorne

## TCHAD / RÉP. CENTRAFRICAINE

- OPÉRATION ÉPÉRIER/DORCA**  
Vois de renseignement au dessus du Tchad et de la République Centrafricaine
- 25 marins  
Présence d'ATL2 durant 5 mois

## ZONE MARITIME SUD DE L'Océan Indien

- 646 marins  
2 frégates - 1 Batail - 1 CTM  
4 patrouilleurs - 2 vedettes

## TAAF

- POLICE DES PÊCHES** 90 marins  
210 jours de mer

## Océan Indien

- COMMANDEMENT DE ZONE EMBARQUÉ** 190 marins  
Permanence d'un bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR)
- SURVEILLANCE MARITIME** 160 marins  
250 jours  
Patrouilles de frégates de surveillance
- PATROUILLES SNA** 68 marins  
60 jours
- DÉPLOIEMENT GEOM** 540 marins  
109 jours
- GGDM 07** 250 marins  
100 jours  
Un groupe de guerre des mines

## NOUVELLE CALÉDONIE

- SURMAR ZEE / POLICE DES PÊCHES** 30 marins  
en patrouille  
180 jours

## ZONE MARITIME NOUVELLE CALÉDONIE

- 620 marins  
1 frégate - 1 Batail - 2 patrouilleur  
1 vedette - 2 avions gardien

Opérations sur le territoire et dans les approches nationales Forces projetables depuis la Métropole Forces prépositionnées outre-mer et à l'étranger Opérations en zone de crise Opérations au-delà des approches françaises

nb marins Nombre moyen en opération (la période est précisée si la mission n'est pas permanente)

nb marins Nombre moyen en alerte

Pays (nb) : Nombre total de marins projetés en 2007 pour des missions ponctuelles

# *LES FORCES*





## LE FORMAT DES ARMÉES DÉFINI PAR LE LIVRE BLANC

*«Les nouveaux formats des forces armées sont déterminés à partir des objectifs opérationnels retenus par le gouvernement sur proposition de la commission du Livre blanc. Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :*

*— une force opérationnelle terrestre de 88 000 hommes, autorisant une projection à distance de 30 000 hommes déployables en six mois, un dispositif d'alerte permanent de 5 000 hommes et une capacité mobilisable sur le territoire national, en appui des autorités civiles, de 10 000 hommes en cas de crise majeure;*

*— un groupe aéronaval, avec son groupe aérien complet, 18 frégates de premier rang, ainsi que 6 sous-marins nucléaires d'attaque, et une capacité à déployer un ou deux groupes navals, amphibie ou de protection du trafic maritime;*

*— un parc de 300 avions de combat (Rafale et Mirage 2000 D modernisés), (air et marine), autorisant une présence permanente sur le territoire d'environ 5 escadrons, une projection à l'extérieur du territoire national de 70 avions, des moyens de prévention prépositionnés et un dispositif d'alerte opérationnelle de l'ordre de 10 avions».*

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.



## COMMANDEMENT

Le commandement des éléments de la marine s'exerce à travers deux chaînes distinctes : le commandement organique et le commandement opérationnel.



Frégates Surcouf et Forbin

### **Commandement opérationnel**

Comme pour les autres armées, les éléments de la marine sont placés sous le commandement opérationnel du chef d'état-major des armées (CEMA).

Conseiller militaire du gouvernement, le CEMA est responsable de la planification des opérations, de leur conduite, de l'attribution des missions aux échelons de commandement et de la répartition des forces. Il dispose, à cette fin, du centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) et du commandement des opérations spéciales (COS).

Pour faciliter la conduite des opérations, le CEMA désigne généralement des contrôleurs opérationnels chargés de déployer les forces qui leur sont confiées et de leur donner les ordres nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

CECLANT (commandant la zone maritime Atlantique), CECMED (commandant la zone maritime Méditerranée), ALINDIEN (commandant la zone maritime océan Indien) et ALPACI (commandant la zone maritime océan Pacifique) sont ainsi appelés à assurer le contrôle opérationnel des forces déployées dans leur zone de compétence respective.

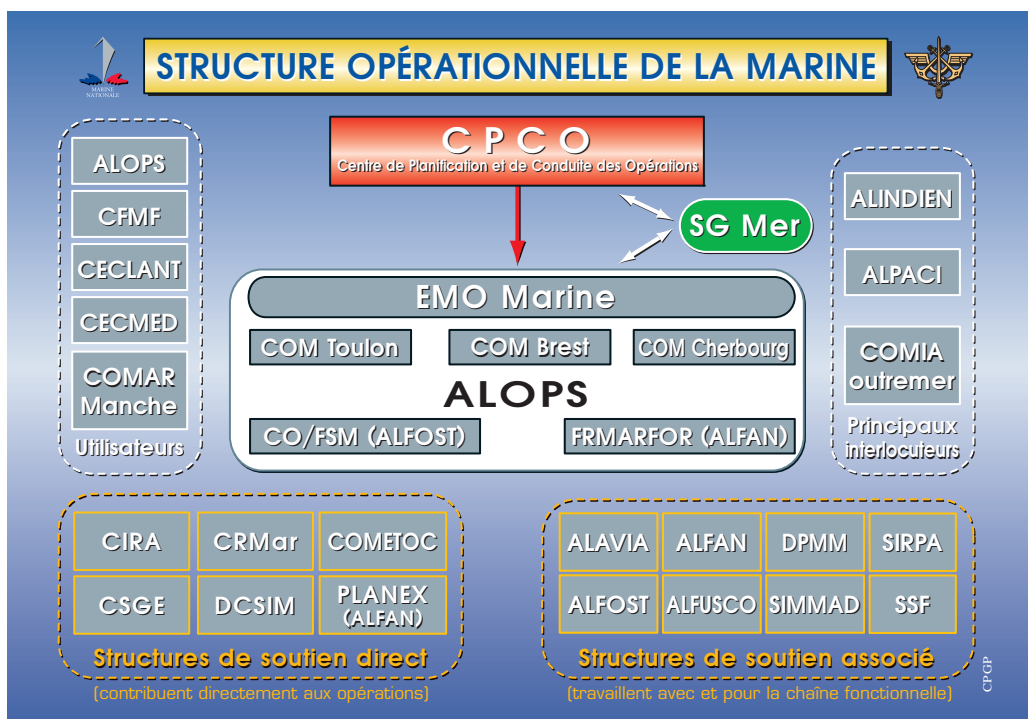
La France dispose depuis 2005 d'un état-major de force aéromaritime de réaction rapide, COMFRMARFOR, certifié par l'OTAN. COMFRMARFOR a généré en 2006 les états-majors de conduite de l'opération interarmées *Baliste* (Comanfor Baliste) et, en 2006 et 2007, ceux du groupe aéronaval pendant les missions *Agapanthe* en océan Indien (CTF 473). Il a prouvé ses capacités dans le cadre OTAN en réalisant avec succès le cycle de préparation puis l'alerte du commandement de la composante maritime de la Nato Response Force (janvier à juillet 2008) et celle du commandement de la force amphibie (janvier à juillet 2007). COMFRMARFOR assume également le rôle de contrôleur opérationnel lorsqu'il se trouve à la tête d'une force maritime constituée de circonstance.

Le COMFRMARFOR a également assuré le commandement de la Task Force 150 en océan Indien, à bord de la *Somme*, d'avril à août 2007, puis sur la *Marne* de février à juin 2008 dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*, ainsi que celui du Task Group 452.10 (guerre des mines) en océan Indien et golfe Arabo-Persique de janvier à juin 2007 avec le BSM *Loire* et les CMT *Sagittaire* et *Persée*.

### La conduite des opérations

Les opérations sont désormais le plus souvent conduites dans un cadre interarmées et international avec de fortes implications politiques et médiatiques. Dans ce nouvel environnement, le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), créé en 2003, permet au chef d'état-major des armées d'assurer pleinement son rôle de commandant des opérations et de conseiller militaire du gouvernement. Il vise à renforcer les capacités de conduite des opérations et à appuyer la construction d'une défense européenne.

Pour faciliter et accélérer l'action du CPCO, notamment l'analyse pré-décisionnelle, la planification et la conduite au niveau national, chaque armée dispose d'une structure qui assure l'interface entre le CPCO et l'armée concernée. Ainsi à l'état-major de la marine, l'état-major des opérations marine (EMO) est le conseiller permanent du CPCO.



### Commandement organique

Ayant autorité sur les chefs d'état-major d'armée (armée de terre, marine nationale, armée de l'air), le chef d'état-major des armées (CEMA) assiste le ministre de la défense dans ses attributions relatives à l'organisation et à l'emploi des forces. Il est responsable de leur préparation et de leur emploi, ainsi que de la planification et de la programmation. A cette fin, il est assisté par les chefs d'état-major d'armée.

La chaîne organique de la marine comprend quatre grandes forces :

- *La force d'action navale (FAN)*, dont le commandement est implanté à Toulon (ALFAN), avec une antenne à Brest, regroupe l'essentiel des bâtiments de surface basés en métropole et outre-mer. Le commandement organique outre-mer et à l'étranger s'effectue par l'intermédiaire des commandements supérieurs et des forces stationnées (structure interarmées).

- *Les forces sous-marines (FSM)* comprennent trois composantes : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) basés à l'Île-Longue, les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) basés à Toulon et des stations de transmissions spécifiques. Ces unités sont placées sous l'autorité de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST), dont l'état-major se trouve à Brest.

- *L'aéronautique navale* regroupe les bases de l'aéronautique navale et l'ensemble des aéronefs en service dans la marine : avions et hélicoptères embarqués, avions de patrouille et de surveillance maritime, d'entraînement et de liaison. Son commandement est assuré par ALAVIA basé à Toulon.

- *La force maritime des fusiliers marins et commandos* est placée sous le commandement organique d'ALFUSCO, dont l'état-major est implanté à Lorient.

- *Enfin, la gendarmerie maritime* est mise pour emploi auprès du chef d'état-major de la marine et placée sous la direction d'un colonel de gendarmerie (COMGENDMAR).

## LA NOUVELLE ORGANISATION DU COMMANDEMENT OUTRE-MER

Une nouvelle organisation du commandement permanent outre-mer et à l'étranger est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Elle permet de réunir les responsabilités opérationnelles et organiques dans les mains du commandant interarmées (COMIA) en vue de garantir en permanence la cohérence opérationnelle.

Tandis que les commandants organiques locaux de chaque armée (COMTERRE, COMAR, COMAIR) disparaissent en tant que tels de l'organisation, les COMIA sont intégrés dans les chaînes organiques de chaque armée.

Ils disposent d'adjoints d'armée qui les conseillent dans l'exercice de leurs responsabilités et dans les domaines spécifiques de leur armée, en particulier en matière d'emploi des forces. Les adjoints d'armée peuvent également recevoir, par délégation des COMIA, des responsabilités territoriales et organiques. Enfin, ils peuvent exercer le commandement d'une formation de leur armée. La marine a ainsi fait le choix de confier à l'adjoint mer du COMIA le commandement de la base navale implantée dans sa zone de responsabilité. Cet officier est donc à la fois l'adjoint mer du COMIA et la principale autorité de la marine présente sur place.





Porte-hélicoptères Jeanne d'Arc

## LES FORCES DE SURFACE

Comprenant, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 12 500 marins et 115 bâtiments de surface (combat, soutien et souveraineté) dont 60 ont un déplacement supérieur à 1 000 tonnes, les forces de surface fournissent l'essentiel de la contribution de la marine aux missions de prévention et de projection.

Elles sont regroupées au sein de la force d'action navale (FAN).

Les bâtiments de surface peuvent être classés en sept grandes catégories :

- le groupe aéronaval autour du porte-avions;
- les bâtiments de projection;
- les frégates;
- les bâtiments de guerre des mines;
- les bâtiments de service public;
- les bâtiments de souveraineté, déployés outre-mer ou en missions de prévention;
- les bâtiments de soutien, nécessaires à la permanence d'une force navale à la mer.



Surcouf, Charles de Gaulle et de Grasse

### **Le groupe aéronaval**

Le groupe aéronaval est le vecteur majeur des missions de projection de puissance menées par la marine. Il participe aussi à la dissuasion nucléaire grâce à la capacité d'emport du missile aéroporté ASMP sur le *Super-Étendard* et, à terme, dans sa version améliorée, sur le *Rafale*.

Il comprend normalement un porte-avions avec son groupe aérien embarqué (GAE), une à deux frégates de défense aérienne, deux frégates anti-sous-marines, une frégate de type *La Fayette*, un SNA et un pétrolier-ravitailleur. En fonction du niveau de la menace, cette composition peut-être modifiée. Toutefois, même en l'absence de menace en mer, le porte-avions ne peut être déployé sans la présence à ses côtés d'un pétrolier-ravitailleur et d'une frégate de défense aérienne, chargée notamment de la coordination de l'espace aérien autour du porte-avions.



### La force amphibie

Acteur essentiel des opérations de projection de forces, le groupe amphibie comprend :

- un ou plusieurs bâtiment(s) de projection et de commandement (BPC) et/ou transports de chalands de débarquement (TCD), qui emportent des chalands (CDIC, CTM) dans un radier pour mettre en œuvre un groupement interarmées composé de troupes, véhicules et hélicoptères;

- des hélicoptères de manœuvre de l'armée de terre (*Puma* ou *Cougar* qui participent au débarquement d'hommes et de matériels) et des hélicoptères de combat (*Gazelle* et *Tigre* pour appuyer les forces embarquées);

- des forces avancées (commandos) chargées de la préparation du débarquement;

- une composante de guerre des mines, si cette menace doit être prise en compte;

- des bâtiments de protection et de soutien.

Les deux BPC (*Mistral* et *Tonnerre*) et les deux TCD (*Foudre* et *Siroco*) disposent d'installations médicales lourdes pour conduire des missions sanitaires de grande envergure (blocs opératoires, salle de traitement des grands brûlés...).

Ils ont également la capacité d'embarquer et de mettre en œuvre un PC de forces interarmées pour la conduite d'une opération nationale ou multinationale.



Bâtiment de projection et de commandement *Tonnerre*

### ***La composante frégates***

Véritable épine dorsale de la marine, les frégates assurent la maîtrise du milieu aéromaritime, garantissant ainsi la liberté d'action sur mer ou à partir de la mer. Polyvalentes, elles sont généralement spécialisées en fonction du type de menace et ont également pour vocation la protection de forces (groupe aéronaval, groupe amphibie et, le cas échéant, navires de commerce) et la participation au dispositif permanent de prévention grâce à leur repositionnement dans la durée sur les théâtres de crise potentiels.

Les frégates de défense aérienne (FDA) sont des bâtiments spécialisés, chargés de la direction de la lutte antiaérienne et la conduite des opérations aériennes depuis la mer ainsi que de la défense anti-aérienne d'unités navales peu ou pas défendues. Elles constituent à ce titre un élément incontournable de l'escorte d'un groupe aéronaval ou amphibie. En outre, elles peuvent contribuer à la défense aérienne interarmées sur les théâtres d'opérations extérieures ou dans les approches maritimes du territoire national.

Les frégates de lutte anti-sous-marine (FASM) ont pour mission principale la protection de la force océanique stratégique et des groupes aéronaval et amphibie contre la menace sous-marine. Elles disposent toutes de sonars remorqués et d'hélicoptères. Elles sont également dotées d'importantes capacités de lutte anti-navire et d'autodéfense antiaérienne, qui leur permettent de participer au dispositif permanent de prévention.

Les frégates de type *La Fayette* sont conçues principalement pour préserver et faire respecter les intérêts nationaux sur les espaces maritimes outre-mer et pour participer au règlement des crises hors d'Europe. Elles peuvent ainsi être amenées à assurer dans ce cadre le soutien d'une force d'intervention, la protection du trafic commercial, des opérations spéciales ou des missions humanitaires. Ces navires sont dotés d'hélicoptères de lutte anti-navire *Panther*. Elles participent donc préférentiellement à la mission d'action opérationnelle mais peuvent, en fonction des circonstances, intervenir dans le cadre de la sauvegarde maritime.



*Frégate La Fayette  
survolée par un Panther*

### ***La force de guerre des mines***

Les unités de guerre des mines sont chargées de la sécurisation des chenaux utilisés par les SNLE lors de leurs transits entre leur base de Brest et la haute mer. Elles doivent également, en cas de menace particularisée, être en mesure de maintenir l'accès simultané à un port d'intérêt vital (PIV) et se tenir prêtes à assurer le libre accès aux ports alliés. Elles ont, en outre, vocation à être projetées au sein d'une force navale nationale ou interalliés lorsque les opérations se déroulent à proximité de côtes plus sensibles au risque "mines".



Pour participer à ces missions, la force d'action navale comprend :

- treize chasseurs de mines équipés du matériel nécessaire à l'identification d'engins posés sur le fond et à leur destruction;
- trois groupes de plongeurs-démineurs (GPD) intervenant jusqu'à 80 mètres de profondeur. Ils peuvent embarquer à bord de bâtiments-bases de plongeurs-démineurs (Méditerranée-Atlantique-Manche);
- des bâtiments remorqueurs de sonars, pour la surveillance des abords de Brest;
- un bâtiment de commandement et de soutien.

### ***Les bâtiments de souveraineté***

Ces bâtiments sont principalement dédiés aux missions de sauvegarde maritime. Les six frégates de surveillance ont pour mission la surveillance des espaces océaniques, le contrôle des zones économiques, la police de la navigation et la surveillance des pêches. Elles sont destinées à opérer outre-mer et dans les zones à risques limités. Cinq de ces frégates sont actuellement basées outre-mer (Antilles, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française).

Les avisos A-69 sont des unités polyvalentes qui peuvent contribuer à l'ensemble des missions confiées par le gouvernement à la marine. Toutefois, leur petite taille et l'absence d'hélicoptère embarqué limitent leur capacité d'intervention.

Bâtiments de souveraineté prépositionnés outre-mer, les patrouilleurs P400 y assurent, dans le cadre de l'action de l'État en mer, des missions de surveillance et de protection des zones économiques exclusives et apportent, par leur rayonnement, leur soutien aux relations internationales.

La force d'action navale comprend également quatre bâtiments de transport légers (BATRAL) stationnés à Fort-de-France (Martinique), Papeete (Polynésie française), Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et Port-des-Galets (La Réunion). Ces bâtiments conduisent, outre des opérations amphibies, des missions de ravitaillement outre-mer.

Enfin les patrouilleurs de service public assurent les missions générales d'action de l'État en mer en métropole, tandis que les patrouilleurs de la gendarmerie maritime participent en métropole et outre-mer, en collaboration avec les moyens des autres administrations (affaires maritimes et douanes), au contrôle de l'application des lois et au maintien de l'ordre public en mer.

### **Les bâtiments de soutien**

Les bâtiments de soutien assurent la permanence des forces navales dans leur zone de déploiement, quel que soit l'éloignement de leur port-base.

La force d'action navale comprend quatre bâtiments de ravitaillement. Ils sont intégrés aux forces avec pour fonction de ravitailler les bâtiments en combustibles, munitions, vivres et rechanges tout au long de la mission. Trois de ces quatre bâtiments ont une capacité de commandement.

La force d'action navale compte également un bâtiment-atelier polyvalent, le *Jules Verne*, dont la mission principale est le soutien technique d'une force aéronavale et/ou amphibie déployée hors du port-base.

Il a aussi la capacité de compléter le soutien apporté par des organismes à terre.



Frégate Guepratte et pétrolier-ravitailleur Var



### ***Les bâtiments hydrographiques et océanographiques***

Un bâtiment hydro-océanographique et trois bâtiments hydrographiques assurent aussi bien des missions de service public en matière d'hydrographie générale et d'information nautique, que des missions opérationnelles de recueil de données d'environnement marin nécessaires au déploiement des forces navales et à l'emploi de leurs systèmes d'armes. Ces bâtiments opèrent au profit du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM).

Depuis 2005, cette flotte est complétée par le bâtiment hydrographique et océanographique le *Pourquoi Pas ?* de l'IFREMER.



*Bâtiment hydrographique  
La Pérouse*

### ***Les bâtiments-écoles***

La formation pratique à la navigation, à la manœuvre et à la conduite des installations navire est essentiellement dispensée à bord des huit bâtiments-écoles (BE) et des deux bâtiments d'instruction à la navigation (BIN). Tous basés à Brest, ces bâtiments relèvent de la force d'action navale et ont pour employeurs le groupe des écoles du Poulmic (GEP), ainsi que le centre d'instruction naval (CIN). Principalement dédiés à la navigation côtière, les bâtiments-écoles sont également amenés à effectuer des déploiements d'un mois pour initier les élèves à la navigation hauturière.

Au-delà de leur mission d'instruction, ces bâtiments peuvent participer à des opérations de lutte contre les pollutions maritimes dans la mesure où ils disposent d'une capacité d'épandage ou de dispersant. Enfin, les bâtiments-écoles contribuent de manière permanente à la surveillance et à la sauvegarde de nos approches maritimes.



*Bâtiment d'instruction naval Églantine*

## LES FORCES SOUS-MARINES

Fortes de 3500 marins et 350 civils, les forces sous-marines mettent en œuvre 4 SNLE (FOST) et 6 SNA.

### *La force océanique stratégique (FOST)*

La FOST, avec les SNLE, constitue la composante océanique des forces nucléaires stratégiques.

Dans le cadre de la stratégie de dissuasion, la permanence d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) à la mer, deux si nécessaire, garantit notamment la possibilité d'exécuter à tout moment une frappe nucléaire de riposte.



Depuis le retrait du service début 2008 du dernier SNLE de type *L'inflexible*, trois SNLE de nouvelle génération (SNLE NG), *Le Triomphant*, *Le Téméraire* et *Le Vigilant* sont mis en œuvre à partir de la base opérationnelle de l'île Longue. Ils seront rejoints en 2010 par le SNLE *Le Terrible* actuellement en achèvement à Cherbourg.

*Le Triomphant*, *Le Téméraire* et *Le Vigilant*, admis au service actif respectivement en 1997, 1999 et 2004, bénéficient des matériels les plus modernes, ainsi que d'une discrétion acoustique accrue.

A la mer, le SNLE est une base stratégique entièrement autonome qui reste non localisée tout au long de sa patrouille. Chaque sous-marin est équipé de seize missiles M45.

La FOST se voit ainsi confier la majeure partie des armes nucléaires stratégiques françaises.

Deux équipages de 110 hommes pour les SNLE/NG sont tour à tour en charge du sous-marin.

Trois entités assurent à Brest le soutien et la mise en œuvre de la FOST :

- l'escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (ESNLE), responsable de la préparation des navires et de l'entraînement de leurs équipages;
- la base opérationnelle de l'île-Longue, qui assure la maintenance des bâtiments et le conditionnement des missiles;
- l'école de navigation sous-marine (ENSM), en charge de l'instruction des équipages.

Quatre stations de transmissions spécifiques relevant directement du commandement d'ALFOST complètent le dispositif.

### ***Les sous-marins d'attaque***

Les sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire (SNA) remplissent des missions essentielles dans le cadre des stratégies de dissuasion, de prévention, de projection et de protection.

Ils sont aptes aux déploiements lointains et de longue durée, aux missions de renseignement et aux interventions contre des menaces navales. Ils jouent ainsi un rôle indispensable dans la protection du groupe aéronaval face à la menace sous-marine et de surface, comme l'ont mis en évidence les opérations *Trident* ou *Héraclès*.

Ils apportent également une contribution fondamentale à la dissuasion. En effet, ils participent de façon directe à la sûreté et à la protection des SNLE dans leurs déploiements, ainsi qu'à leur mise en condition tactique lors des phases d'entraînement. Par ailleurs, les SNA démontrent sans équivoque le savoir-faire de la marine nationale en matière de mise en œuvre de sous-marins nucléaires. A ce titre, ils contribuent de façon éminente à la crédibilité même de la composante océanique de dissuasion.

Les six SNA ont été modernisés au début des années 90 avec le souci de maintenir leurs capacités militaires. Actuellement au standard "Améthyste", leurs capacités militaires ont été sensiblement accrues dans les domaines de la détection sous-marine, des transmissions et de la discrétion acoustique, domaines dans lesquels les avancées technologiques sont rapides et régulières.

Les SNA sont conçus pour naviguer 220 jours par an. Deux équipages, de dimension mesurée (70 hommes), sont nécessaires pour armer chaque SNA. Cette nécessité repose à la fois sur le souci de rentabiliser au mieux une plate-forme conçue pour être utilisée à un rythme très soutenu, sur l'important besoin de soutien lorsque le bâtiment se trouve en période d'entretien et enfin sur le respect d'une stricte cohérence entre le nombre d'équipages de SNA et celui de SNLE.



Cette composante, également placée sous l'autorité d'ALFOST, est basée à Toulon au sein de l'escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA).

Elle y bénéficie des services de l'école de navigation sous-marine (ENSM) pour l'instruction et l'entraînement des équipages.

## L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

L'aéronautique navale compte 234 aéronefs en parc<sup>(1)</sup> (dont 134 de combat) et 6 600 marins. Les formations, escadrilles, flottilles et centres d'entraînement et d'instruction sont soutenus par six bases d'aéronautique navale (BAN), (cinq en métropole et une outre-mer) et un établissement technique (ETAN).

AÉRONEFS	NOMBRE	FLOTTILLES	MISSIONS
<b>COMPOSANTE AVIATION EMBARQUÉE : 73 AÉRONEFS</b>			
<i>Super-Étendard modernisé</i>	46	11 et 17F	Supériorité aérienne et assaut (reconnaissance et dissuasion à brève échéance)
<i>Rafale</i>	23	12F	
<i>E2C Hawkeye</i>	3	4F	Détection
<i>Dauphin Pedro</i>	3	35F	Sauvetage
<b>COMPOSANTE PATROUILLE ET SURVEILLANCE MARITIMES : 47 AÉRONEFS</b>			
<i>Atlantique II</i>	27	21 et 23F	Patrouille maritime, luttés anti-sous-marine et anti-navire Sûreté des approches, sauvetage
<i>Falcon 50</i>	4	24F	
<i>Falcon 200</i>	5	25F	Surveillance et sauvetage
<i>Nord 262E</i>	11	28F	Surveillance, formation
<b>COMPOSANTE HÉLICOPTÈRES : 82 AÉRONEFS</b>			
<i>Lynx</i>	27	31 et 34F	Luttés anti-sous-marine et anti-navire
<i>Panther</i>	16	36F	Lutte anti-navire
<i>Super-Frelon</i>	8	32F	Transport, sauvetage
<i>Alouette 319B</i>	13	ESHE/22S	Soutien à la mer
<i>Alouette 316B</i>	12	ESHE/22S et 35F	Soutien à la mer
<i>Dauphin service public</i>	6	35F	Sauvetage
<b>COMPOSANTE AÉRONEFS DE COMPLÈMENT : 35 AÉRONEFS</b>			
<i>Falcon 10</i>	6	57S	Entraînement, liaison
<i>Xingu</i>	11	24 et 28F	Navalisation, liaison
<i>Cap 10</i>	7	50S	Préselection, formation
<i>Rallye</i>	9	50S	Initiation pilotage
<i>Alouette 316VSV</i>	2	ESHE/22S	Instruction-navalisation

**Le groupe aérien embarqué (GAE)**

Le GAE embarqué sur le porte-avions *Charles de Gaulle* est formé à partir d'unités affectées sur les bases d'aéronautique navale de Landivisiau (Finistère), de Lann-Bihoué (Morbihan) et de Hyères (Var).

Ces flottilles participent aux missions de dissuasion, de projection de puissance et de maîtrise de l'espace aéro-maritime :

- le *Rafale M Standard F2* assure des missions de supériorité aérienne et d'assaut terre;
- le *Super-Étendard modernisé* (assaut) participe aux missions d'assaut contre des objectifs navals et terrestres, de reconnaissance tactique terrestre ou maritime et à la dissuasion nucléaire;
- le *E-2C Hawkeye* (guet aérien) est spécialisé dans la sûreté de la force navale, le contrôle aérien, la coordination et le guidage d'assaut contre les objectifs navals et terrestres.

(1) 171 aéronefs en ligne.

Le GAE comprend, en outre, un centre d'entraînement, d'instruction et de préparation de mission (CEIPM), ainsi qu'un détachement d'hélicoptères de sauvetage et de liaison (*Dauphin, Pedro*), éventuellement renforcé par des détachements d'hélicoptères des autres armées (air et terre) ou d'autres nations.



### ***La composante hélicoptères***

Il existe deux types d'hélicoptères dans l'aéronautique navale : les hélicoptères embarqués et les hélicoptères de service public, basés à terre.

#### *Les hélicoptères embarqués*

Les flottilles d'hélicoptères embarqués sont basées à Hyères (Var) et à Lanvéoc-Poulmic (Finistère).

Les *Panther* arment les frégates de surveillance, les frégates antiaériennes de type *Cassard* et les frégates de type *La Fayette*. Ils contribuent à la lutte anti-navire.

Les *Lynx* arment les frégates anti-sous-marines. Ils disposent d'un sonar trempé et de torpilles et constituent un système d'armes essentiel pour la lutte anti-sous-marine.

Les *Dauphin Pedro* assurent les missions de sauvegarde des pilotes du groupe aérien sur le porte-avions *Charles de Gaulle*.

Les *Alouette III* sont embarquées sur la *Jeanne d'Arc*, sur les pétroliers-ravitailleurs et sur les frégates de surveillance basées en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Elles assurent des missions de soutien et de formation (navalisation).

#### *Les hélicoptères de service public*

Deux flottilles d'hélicoptères, composées de *Dauphin* et de *Super-Frelon*, sont spécialisées dans la recherche et le sauvetage en mer des personnes en difficulté au large de nos côtes : la 32 F armée de *Super-Frelon*, basée à Lanvéoc-Poulmic et Hyères, et la 35 F composée de *Dauphin*, qui arment cinq détachements permanents de service public (Le Touquet, Cherbourg, Lanvéoc-Poulmic, La Rochelle et Hyères).

### ***L'aviation de patrouille, de surveillance et d'intervention maritime***

La patrouille maritime se compose de deux flottilles d'Atlantique II basées à Lann-Bihoué (Morbihan) et Nîmes-Garons (Gard). Ces aéronefs ont pour missions principales :

- soutien de la FOST;
- sécurité de zone contre des menaces ASM ou de surface;
- soutien d'opérations aéroterrestres;
- recueil de renseignement.

L'aviation de surveillance maritime contribue essentiellement à la mission de sauvegarde maritime (notamment lutte contre l'immigration clandestine et les trafics illicites). En métropole, les *Falcon 50M* et les *Nord 262E* assurent la surveillance des approches et contribuent au sauvetage en mer. Outre-mer, cette fonction est confiée aux *Gardian* basés en Nouvelle-Calédonie (BAN Tontouta) et en Polynésie française (BA Tahiti).



### ***L'aviation de soutien***

A ces trois composantes, il convient d'ajouter la composante soutien :

- les *Xingu* qui assurent, en métropole, des missions de formation et de soutien logistique;
- l'École d'initiation au pilotage (EIP), armée d'avions *Cap 10* et *Rallye*;
- l'École de spécialisation sur hélicoptères embarqués (ESHE);
- l'escadrille 57S, basée à Landivisiau et équipée de *Falcon 10 Mer*, qui complète l'entraînement des pilotes de chasse et assure occasionnellement des liaisons d'autorité;
- le centre d'expérimentation pratique et de convoyage de l'aéronautique navale (CEPA) basé à Hyères;
- le centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale (CESSAN), situé à Lanvéoc-Poulmic, chargé de l'entraînement en matière de sauvetage et de survie des équipages.



## LES FUSILIERS MARINS ET LES COMMANDOS

La force maritime des fusiliers marins et commandos comprend 2 500 marins, répartis en neufs unités de protection défense et six commandos de marine stationnés sur le territoire national, en métropole et outre-mer.

L'état-major ainsi que l'organisme de soutien, la base des fusiliers marins et commandos marine, sont implantés à Lorient.

L'école des fusiliers, installée sur cette base et relevant de la direction du personnel militaire de la marine, assure la formation de tous les fusiliers marins et commandos, notamment des officiers.

Cette force a pour mission :

- la protection défense : protection des sites stratégiques et sensibles de la marine et renforcement de la protection des navires de la marine;
- les missions commandos marine : opérations spéciales, missions générales aéromaritimes et action de l'État en mer



### *Les unités de protection-défense*

Mises à disposition des commandants de sites sensibles de la marine (en métropole) et interarmées (outre-mer), les unités de fusiliers marins protègent les sites stratégiques de la marine :

- les sites de la force océanique stratégique (compagnies de fusiliers marins de l'Île-Longue, Rosnay, Sainte-Assise et France Sud);
- les bases navales de Brest, Toulon (groupements de fusiliers marins de Brest et de Toulon) et Cherbourg (compagnie de fusiliers marins de Cherbourg);
- les bases de l'aéronautique navale (compagnies de fusiliers marins de Lann-Bihoué, Nîmes-Garons).

Ces unités fournissent des détachements pour la protection des stations de transmission interarmées basées outre-mer (Réunion, Martinique, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Dakar).

Les deux groupes d'intervention et de renfort (GIR) de Brest et Toulon interviennent en renfort de protection à bord des bâtiments de la marine ou à terre, comme dans le port de Djibouti par exemple.

200 maîtres chiens et 250 chiens, répartis dans toutes les unités et détachements de fusiliers marins, constituent la composante cynophile.

### *Les commandos marine*



Répartis au sein de six commandos articulés autour de cinq pôles d'excellence : Jaubert et Trépel (assaut mer et extraction), de Montfort (appui et neutralisation à distance), de Penfentenyo (reconnaissance et renseignement), Hubert (action sous-marine) et Kieffer créé en 2008 (soutien).

Déployés régulièrement sur la plupart des théâtres, les commandos agissent dans le cadre des :

- opérations spéciales : neutralisation de personnel et/ou de matériel, protection et évacuation de ressortissants, missions de reconnaissance, assistance opérationnelle...;
- missions générales aéromaritimes : opérations amphibies, guidage et appui feu, renfort des équipes de visite, contrôle d'embargo...;
- missions de sauvegarde maritime : opérations de police en mer (pêches, immigration clandestine), lutte contre le terrorisme maritime et contre les trafics illicites.

## LA GENDARMERIE MARITIME

Forte d'environ 1 050 militaires, la gendarmerie maritime est mise pour emploi auprès du chef d'état-major de la marine. Elle arme une trentaine d'unités navigantes (vedettes et patrouilleurs) réparties sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer. Elle apporte ainsi une contribution essentielle au dispositif de sauvegarde maritime. La gendarmerie maritime exerce, dans les eaux territoriales et la zone économique, les missions de police générale sous l'autorité des préfets maritimes et les missions de police judiciaire sous l'autorité des procureurs de la République.



Vracquier Matisa échoué à Porquerolles

Elle participe à la protection et au contrôle du trafic maritime, à la police des pêches, à la lutte contre les trafics illicites (immigration clandestine, stupéfiants...) par voie de mer ainsi qu'au sauvetage et à l'assistance des personnes et des biens. Les huit brigades de surveillance du littoral et les quatre brigades de recherches relaient cette action à terre par leur action de police administrative et judiciaire au sein du monde maritime (elles effectuent, notamment, toutes les enquêtes judiciaires consécutives aux pollutions par hydrocarbures et aux accidents de navigation).

La gendarmerie maritime participe à la protection et à la sûreté des établissements de la marine.

Dans le port du Havre, elle a actuellement en charge la responsabilité de la sûreté des plans d'eau intérieurs et des zones d'attente, ce dispositif devant être étendu au port de Marseille en 2009.

En 2007, la gendarmerie maritime a enquêté sur 4 crimes, environ 4 300 délits et 12 400 infractions contraventionnelles. Dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, elle a intercepté, grâce à des renseignements fournis par une autre unité de la marine, 20 navires transportant 487 étrangers en situation irrégulière et interpellé 37 passeurs.

Dans le cadre de la police des pêches, elle a réalisé 1 406 contrôles à la mer et 2 053 à terre.



## LE BATAILLON DES MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE

Le bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) est une unité de la marine nationale placée sous la direction du maire de Marseille. Il a pour mission d'assurer la sécurité des hommes et des biens sur tout le territoire marseillais, le port autonome et l'aéroport Marseille-Provence. Le BMPM peut également intervenir, sur ordre du ministère de l'intérieur, dans la France entière et à l'étranger sur des catastrophes naturelles exceptionnelles telles que le tsunami en 2004.

La cité phocéenne accueille, sur un territoire de 24 000 hectares, 800 000 habitants. Elle est donc soumise aux risques liés à un tissu industriel développé et à des structures urbaines importantes. S'ajoutent à ces dangers 55 kilomètres de côtes et 72 kilomètres de quai, une surface boisée de 12 hectares, des rivières, des calanques, des îles... Marseille présente donc des risques maritimes, urbains et forestiers.

Les besoins opérationnels de la ville se divisent en trois catégories : le secours à personnes, les feux et les interventions diverses. Chaque marin-pompier est formé pour le secours à victimes, la lutte contre les feux urbains, les feux de navires et les feux de forêt. Afin d'intervenir sur les missions particulières nécessitant une formation supplémentaire, le bataillon s'est doté de 7 sections opérationnelles spécialisées (SOS) : interventions aquatiques, interventions en milieu périlleux, interventions hélicoptérées, sauvetage et déblaiement, lutte contre les pollutions, risques technologiques, interventions techniques.

Pour être prêt à intervenir avec efficacité, le bataillon de marins-pompiers est armé de 2 400 hommes et femmes, dont une centaine de personnes civiles et dispose de 28 implantations sur son domaine de compétence. Les postes et casernes sont disposés de manière à ce que les marins-pompiers puissent intervenir à tout endroit en moins de 10 minutes. 420 véhicules opérationnels, 16 moyens flottants dont 2 bateaux-pompes et 280 véhicules et engins divers lui permettent d'accomplir ses missions. Deux hélicoptères bombardiers d'eau complètent ces moyens pendant la saison feux de forêt.

### BILAN

En 2007 le bataillon a effectué 124 446 interventions, soit environ une sortie toutes les 4 minutes.

La campagne feux de forêts 2007 en dépit de sa durée (106 jours), de la sécheresse et du vent (50 % de journées venteuses : mistral et tramontane) n'a pas vu de feux dégénérer grâce aux dispositifs prudentiels rapidement sur les lieux.

Le BMP a également assuré la couverture opérationnelle des matchs de la coupe du monde de rugby se déroulant à Marseille (110 hommes mobilisés).

L'activité sanitaire quant à elle continue de progresser (+ 3,8 %) depuis 2006 alors qu'on observe une diminution des interventions pour feux, essentiellement due à la faible activité durant la campagne feux de forêts.



# IMPLANTATIONS DE LA MARINE NATIONALE



# *LA PRÉPARATION DE L'AVENIR*



# LA COMPOSANTE NAVALE



Les forces navales assureront la permanence à la mer de la force océanique stratégique, garante de la capacité de frappe en second de la dissuasion. Elles garantiront la mise en oeuvre autonome et en sûreté de la composante océanique, en acquérant la meilleure connaissance possible des espaces de déploiement des SNLE et des mouvements des forces étrangères qui y sont présentes. Elles conserveront une maîtrise permanente des approches du port de soutien. Ces missions pourront mobiliser deux sous-marins nucléaires d'attaque et jusqu'à quatre frégates anti-sous-marines, ainsi que des moyens de guerre des mines et des avions de patrouille maritime.

Elles surveilleront et contrôleront les approches du territoire national, en métropole comme outre-mer. Elles devront en toutes circonstances pouvoir renforcer la posture permanente de sûreté maritime en métropole, par le déploiement d'une frégate, de deux chasseurs de mines et d'un avion de patrouille maritime Atlantique 2 par façade maritime.

Elles matérialiseront la souveraineté française dans les espaces sous juridiction nationale (mer territoriale, zone économique exclusive), participeront à la protection et à la sauvegarde des personnes et des biens, à la sécurité et à la sûreté maritimes, à la protection de l'environnement marin et des ressources maritimes (espace protégé, pêche...). Ces missions ressortent de l'action de l'État en mer (AEM) et nécessitent le déploiement, tant en métropole que dans les DOM-COM, des moyens de présence en haute mer adaptés à de telles tâches.

Au titre de la prévention, les forces navales devront pouvoir participer à la maîtrise et au contrôle des espaces aéromaritimes dans nos zones d'intérêt (Afrique de l'Ouest, golfe arabo-persique et océan Indien en particulier), à la sécurisation des voies de communication, au contrôle de la navigation dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, contre les trafics illicites et contre l'immigration clandestine.

Pour contribuer à la résolution d'une crise dans le monde, le groupe aéronaval devra pouvoir être déployé sur un théâtre distant de 7 000 à 8 000 kilomètres, avec son groupe aérien complet et les frégates d'escorte, ainsi que les sous-marins nucléaires d'accompagnement nécessaires. Indépendamment de la disponibilité du porte-avions, les moyens aériens pourront être utilisés dans le cadre des interventions extérieures comme du renforcement de la posture de protection aérienne au-dessus du territoire national.

Un ou deux groupes navals, amphibie ou de protection du trafic maritime, avec leur soutien logistique, seront également disponibles pour des missions d'intervention et de présence. Simultanément, une capacité de réaction autonome, assortie d'un dispositif d'alerte, devra pouvoir être engagée dans des opérations ponctuelles telles qu'une évacuation de ressortissants, une action de contre-terrorisme maritime, ou une opération humanitaire.

Le dimensionnement général des forces navales leur permettra en outre :

- de contribuer au recueil du renseignement, tant dans nos approches maritimes que sur les théâtres d'opérations;
- d'assumer le commandement d'une composante maritime embarquée de force interarmées [Maritime Component Command (ou MCC)];
- de projeter une capacité de guerre des mines;
- de disposer d'une flotte de soutien dimensionnée pour l'ensemble de leurs missions.

Les efforts de modernisation porteront en priorité sur les capacités de maîtrise du milieu sous-marin (sous-marins nucléaires d'attaque et frégates anti-sous-marin), sur les capacités de frappe de précision dans la profondeur par missile de croisière naval, et sur le renforcement de la capacité de commandement et de projection à partir de la mer.

Dans ce cadre, le renouvellement des sous-marins nucléaires d'attaque constitue une priorité stratégique. Par leur discrétion et leur ubiquité, ils apportent en particulier une contribution essentielle à la sûreté de la FOST et à la protection du groupe aéronaval. La construction des six Barracuda devra permettre de disposer en permanence d'au moins cinq sous-marins en parc pour faire face, durant toute cette période, à ces missions.

Pour assurer l'ensemble de ces objectifs, la marine, avec un effectif de 44 000 personnes, sera dotée notamment :

- de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins;
- de six sous-marins nucléaires d'attaque;
- d'un porte-avions avec son groupe aérien embarqué;
- de dix-huit frégates de premier rang;
- de quatre bâtiments de projection et de commandement.

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

## RENOUVELLEMENT DES MOYENS

Le renouvellement des moyens de la marine est permanent. Il s'inscrit dans l'évolution du contexte géostratégique, marqué par la diversification des menaces et des risques d'une part, la perspective de construction d'une Europe de la défense, d'autre part.

## L'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'OUTIL DE PROJECTION

Les programmes ayant trait à la projection de puissance et de force sont aujourd'hui hautement prioritaires.

### *Le groupe aéronaval*

Dans ce domaine, le porte-avions et son groupe aérien demeurent la pièce maîtresse de tout dispositif. L'objectif recherché est de rétablir au plus tôt la permanence de la capacité de projection de puissance de la France et de l'Europe. Par ailleurs, le programme d'aéronefs embarqués *Rafale* se poursuit.

La version F3 recevra, entre autres, les moyens adéquats de lutte air-mer, un nouveau capteur de reconnaissance haute résolution jour/nuit et la capacité de dissuasion nucléaire avec le missile ASMPA.

### UN DEUXIÈME PORTE-AVIONS ?



« L'intérêt opérationnel et politique pour la France du porte-avions tient en particulier à la liberté d'action qu'il confère à nos forces armées et aux possibilités qu'il offre au pouvoir politique, notamment dans les cas de conflits "non symétriques" qui caractérisent la période actuelle. La crédibilité de cette capacité repose logiquement sur sa permanence. Or le porte-avions Charles de Gaulle n'est disponible actuellement que 65 % du temps, en raison de périodes d'entretien dont la plus importante l'immobilise dix-huit mois tous les sept ans. Cette immobilisation de longue durée est une des raisons essentielles qui ont conduit à examiner la question de la construction d'un deuxième porte-avions permettant d'atteindre une disponibilité à 100 % de la capacité du groupe aéronaval.

Après analyse, la décision sur cette question est reportée, principalement pour les raisons suivantes :

— le déséquilibre qu'induirait aujourd'hui un tel choix par rapport à l'articulation générale des priorités retenues pour la stratégie de sécurité nationale ; la construction d'un second porte-avions risque d'obérer les investissements considérés comme essentiels, notamment pour la protection des forces au combat, le renseignement et la préparation de l'avenir ;

— le fort risque d'éviction qui affecterait d'autres programmes majeurs ;

— les délais de construction, qui rendent d'ores et déjà aléatoire la possibilité de disposer d'un deuxième porte-avions au début de la prochaine période d'entretien majeur du Charles de Gaulle, au milieu de la prochaine décennie ;

— les conditions économiques, qui ont changé depuis le choix fait en 2003 de la propulsion classique pour un nouveau porte-avions ; des études complémentaires sont aujourd'hui nécessaires pour apprécier le bilan des options classique et nucléaire.

Dans la période à venir, sans préjuger de la décision qui sera prise vers 2011-2012, l'accent sera mis en premier lieu sur l'initiative de coopération aéronavale européenne, à partir de la coopération franco-britannique lancée en 2008 et ouverte à d'autres partenaires. En second lieu, un accent nouveau sera mis sur les moyens de frappe à distance de sécurité par missiles de croisière navals, qui seront développés et acquis. Enfin, l'accord de nos partenaires sera recherché pour que le dispositif français à l'étranger puisse servir de point d'appui pour nos forces aériennes vers et sur les théâtres d'opération potentiels ».

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

### Frégates

Les frégates de défense aérienne *Horizon* : *Forbin* et *Chevalier Paul* remplaceront, en 2009 et 2010, les deux frégates lance-missiles *Suffren* et *Duquesne*.

Ces bâtiments ont vocation à assurer la direction de la lutte aérienne et la conduite d'opérations aériennes en mer et depuis la mer, et seront capables d'escorter des forces aéronavales et amphibies nationales et inter-alliées. Ils mettront en œuvre un système d'armes antiaérien bâti autour de la famille de missiles ASTER. D'un déplacement de 7 000 tonnes à pleine charge, ils sont armés par 195 marins et pourront embarquer un état-major.

Ils sont construits en coopération avec l'Italie, la Grande-Bretagne étant associée au développement du système d'armes antiaérien.



Le Chevalier Paul et la Jeanne d'Arc

En outre, deux bâtiments de défense aérienne supplémentaires, dérivés des *FREMM*, remplaceront les deux frégates antiaériennes de type *Cassard*.

Le programme des frégates européennes multi-missions (*FREMM*) vise à restaurer les capacités opérationnelles de la composante "frégates" de la marine nationale. Mené en coopération avec l'Italie, il prévoit la réalisation d'une série de bâtiments destinés à remplacer les frégates ASM.

Les 8 premières frégates de la série (dénommées : *Aquitaine, Normandie, Provence, Bretagne, Auvergne, Languedoc, Alsace* et *Lorraine*) ont été commandées en novembre 2005 et seront livrées à partir de 2011. Les *FREMM* seront armées, en particulier, du missile de croisière naval (McCN) et de l'hélicoptère *NH90* (lutte anti-navire et lutte anti-sous-marine). Elles seront mises en œuvre par un équipage très réduit (108 hommes et femmes, détachement hélicoptère inclus).

### Sous-marins nucléaires d'attaque

Le programme *Barracuda* vise à assurer la permanence d'une capacité opérationnelle sous-marine suffisante pour les cinquante années à venir. Il prévoit la réalisation d'une série de six sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), produits à une cadence optimisée. Deux avancées majeures du programme que constituent la frappe contre la terre dans la profondeur et les opérations spéciales depuis une base "sous-marine" demeureront, dans un avenir encore lointain, des capacités rares. Elles renforceront plus encore la position de la France au sein d'une coalition interarmées et multi-nationale.



Commandé en 2006, le premier SNA sera livré à la marine en 2016 et le dernier en 2027. Deux actes symboliques récents consacrent l'avancée majeure du programme :

- en mai 2007, le ministre de la défense a retenu le nom de baptême des six sous-marins. Le premier de la série se nommera *Suffren*. Les autres s'appelleront, sans ordre de priorité encore défini, *Duguay-Trouin, Dupetit-Thouars, Duquesne, Tourville* et *de Grasse*;
- le 19 décembre 2007, a eu lieu la découpe de la première tôle de la coque épaisse du *Suffren* à Cherbourg.

## CALENDRIER DU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE

TYPE	NOM	DATE DE COMMANDE	CHANTIER DE CONSTRUCTION	DATE DE DÉBUT DE RÉALISATION	DATE D'ADMISSION AU SERVICE ACTIF
2 <sup>e</sup> porte-avions	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini
SNA <i>Barracuda</i>	<i>Suffren</i> (1 <sup>er</sup> de série)	1 en 2006, 1 en 2009	DCNS Cherbourg	2007 pour le premier SNA	2016
Frégates de défense aérienne type <i>Horizon</i>	<i>Forbin</i>	2000	DCNS Lorient	2002	2008
	<i>Chevalier Paul</i>			2004	2009
Frégates multi-missions ( <i>FREMM</i> )	Noms de régions	8 en 2005	DCNS Lorient	2005 pour la première	2012 pour la première
Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	<i>Mistral</i>	2000	DCNS Brest et ALSTOM/ Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire	2002	2006
	<i>Tonnerre</i>			2003	2007



### **Hélicoptère NH90**

Destiné à remplacer le *Super-Frelon* dans ses missions de transport et de sauvegarde, ainsi que le *Lynx* dans ses missions de lutte anti-navire et anti-sous-marine, le *NH90* sera l'occasion d'une évolution profonde de la composante "hélicoptères" de l'aéronautique navale. Ses capacités et ses performances apporteront aux forces de surface un outil de premier ordre pour la maîtrise du milieu aéromaritime. Premier hélicoptère de série doté de commandes de vol électriques, il sera mis en œuvre par un équipage à trois (pilote, coordinateur tactique, opérateur) et sera en particulier doté d'un sonar Flash trempé, d'un système de lancement et de traitement de bouées acoustiques passives et actives, de torpilles MU-90 et d'une liaison de données L-11. A moyen terme, il devrait être équipé d'un missile anti-navire léger.

Il armera notamment les frégates *Horizon* et *FREMM*.

Les premières livraisons sont attendues pour l'année 2009.

## **LA MODERNISATION DES FORCES DE DISSUASION**

Le renouvellement de la capacité sous-marine de dissuasion est largement conforté avec les SNLE de nouvelle génération (SNLE/NG), bénéficiant de matériels plus modernes et d'une discrétion acoustique accrue. *Le Triomphant*, *le Téméraire* et *le Vigilant* sont entrés en service respectivement en 1997, 1999 et 2004. *Le Terrible* sera admis au service actif en 2010 au même moment que le missile M-51. Enjeu essentiel pour la pérennité de la composante océanique de la dissuasion nucléaire, ce système d'armes apportera un surcroît de souplesse, qui permettra de faire face à toutes les situations auxquelles la dissuasion pourrait être confrontée dans les prochaines décennies.





## L'ADAPTATION AU NOUVEAU CONTEXTE DES OPÉRATIONS

### *Une capacité de frappe contre terre*

La possession d'un armement de frappe dans la profondeur contre la terre pouvant être employé avec précision, mais à distance de sécurité, est désormais indispensable à la gestion politico-militaire d'une crise. La mise en œuvre de missiles de croisière à partir de plates-formes diverses, et notamment navales, constitue l'une des réponses à cette exigence. La guerre du Golfe, la crise du Kosovo et celle d'Afghanistan ont souligné tout l'intérêt de la diversification des porteurs. Le lancement à partir d'avions, bâtiments de surface ou sous-marins donne une souplesse et une rapidité d'emploi vitale sur un théâtre d'opération. Le missile de croisière SCALP-EG sera mis en œuvre par les avions *Rafale* du groupe aéronaval dès 2008. L'acquisition de la version navale du missile de croisière (MdCN) s'effectuera pour les frégates européennes multi-missions et les SNA futurs à partir de 2013 et 2017.



La marine sera ainsi en mesure d'offrir une capacité de frappe permanente, prépositionnée et autonome, à partir de la mer, dans la profondeur d'un territoire adverse, à partir de trois vecteurs différents.

## LA MODERNISATION DES SIC

Le déploiement opérationnel de SIC21 a débuté fin mai 2008 par l'installation du système sur le porte-avions *Charles de Gaulle*. SIC21 est le nouveau système d'information opérationnel et de commandement de la marine. Il lui apportera une capacité d'aide au commandement et à la conduite des opérations dans un contexte interarmées et interallié en la dotant d'un système "temps réfléchi" apte à relever le défi des opérations en réseaux.

SIC21 remplace physiquement ACOM et SICMAR, les deux systèmes d'information opérationnels actuellement en service. Il en reprend les grandes fonctionnalités mais en apporte de nouvelles, dont en particulier l'interopérabilité avec de nombreux autres systèmes de la marine, des autres armées (SICA, SICF, SCCOA) ou des alliés (CRONOS, MCCIS, ICC). Il permet ainsi la mise en réseau globale des forces aéromaritimes entre elles et avec leurs interlocuteurs principaux. C'est un enjeu majeur qui ambitionne de relier entre eux tous les marins potentiellement impliqués dans les opérations afin d'améliorer la circulation de l'information, pour en assurer la « maîtrise » et disposer ainsi à tous les niveaux de commandement et de conduite d'une opération :

- de la bonne information, au bon moment, pour une exploitation immédiate;
- d'une vision commune et fidèle de la situation opérationnelle sur les théâtres.

En 2008, il est prévu de commander 47 systèmes et d'en livrer 11 sur 5 sites à terre et 6 unités embarquées.

## LE RENFORCEMENT DE LA POSTURE DE SAUVEGARDE DES APPROCHES MARITIMES

Face aux menaces (terrorisme, trafics illicites de migrants, de stupéfiants et d'armes), la marine, en collaboration avec les autres administrations participant à l'action de l'État en mer (AEM), modernise son dispositif de surveillance des approches maritimes.

La première phase du programme SPATIONAV a été réalisée. Au centre opérationnel de Toulon, il est possible de visualiser la situation des approches maritimes, élaborée à partir des informations radar des 19 sémaphores de la façade méditerranéenne. La seconde phase a été notifiée en juillet 2005 et verra l'intégration d'un nouveau capteur, l'*Automatic Identification System* (AIS). En 2007/2008, le système d'information SPATIONAV sera installé dans l'ensemble des sémaphores, des CROSS (centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage en mer) et des COD (centres opérationnels des douanes) du continent et de la zone Antilles-Guyane. Il permettra aux différents acteurs de partager une image exhaustive et unique de l'ensemble du trafic maritime dans les approches de la métropole et de la zone Antilles/Guyane.



En outre, les patrouilleurs et aéronefs dédiés aux missions de surveillance maritime, ainsi que les vedettes de gendarmerie maritime, viennent efficacement compléter le réseau des sémaphores grâce notamment à leur futur raccordement au système SPATIONAV.

Le dispositif "assistance et lutte contre les pollutions" est maintenu à son plus haut niveau.

La marine envisage de se doter de nouveaux bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAM) pour assurer une relève des BSAD existants.



Lutte contre la pollution

## UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA MARINE

Les sujétions et devoirs de l'état militaire, la mise en œuvre de systèmes complexes, les contraintes de la vie embarquée, imposent à la marine de compter sur du personnel bien formé, en pleine possession de ses moyens et motivé. L'entretien de cette motivation nécessite de proposer à tous les marins des cursus de carrière attractifs sur le plan professionnel en préservant leur environnement social et économique.

Institution ouverte sur le monde et aux valeurs fermement ancrées, la marine se doit de répondre aux attentes de ceux en recherche de repères et de garantir à chacun une égalité de traitement. La promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations sont le prolongement naturel de notre esprit d'équipage.

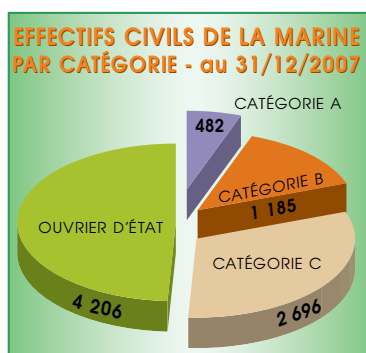
### *Les marins, civils et militaires : richesse humaine de la marine*

Les effectifs de la marine comprennent 48 500 personnes (selon les valeurs de construction budgétaire 2008, soient 39 900 militaires et 8 600 civils), dont 2 700 personnes employées en interarmées et 2 900 hors du ministère de la défense. Ils se caractérisent pour les militaires par :

- 65 % de contractuels;
- un taux d'encadrement en officiers de 12 %;
- 25 900 officiers mariniers environ;
- 9 400 quartiers-maîtres et matelots opérateurs,

et par un taux important de personnel civil (16 %), concentré dans les organismes de soutien et à majorité ouvrière (47 %).

### *Le personnel civil dans la marine*



Le personnel civil qui ne représentait que 10 % des effectifs de la marine en 1996 constitue aujourd'hui avec 8 600 personnes 16 % des ressources humaines de la marine. Cet effectif recouvre de nombreux statuts correspondant à la grande diversité des emplois occupés par le personnel civil. Il se répartit pratiquement par moitié entre le personnel sous statut ouvrier et le personnel fonctionnaire de catégorie A, B ou C.

Le personnel civil est notamment très présent au sein des grands services de soutien de la marine (SCM, SSF, SERSIM), ainsi que sur les bases de l'aéronautique navale. Il a pour vocation générale d'assurer des emplois de soutien à terre, requérant le plus souvent des compétences techniques particulières mais qui ne nécessitent pas de faire appel à du personnel militaire.

Sous la conduite du bureau « personnel civil » de l'EMM, la gestion du personnel civil est assurée par délégation de pouvoir du ministre à deux niveaux :

- pour les ouvriers d'État, par les directions locales des différents services employeurs ou par l'établissement local des formations de la marine (EFM);
- pour les fonctionnaires, par les autorités maritimes territoriales.

Les EFM sont les établissements de gestion des personnels civils non gérés par une direction de la marine. Il existe un EFM par arrondissement maritime, regroupant notamment les bases de l'aéronautique navale, les bases navales, les écoles, les bases sous-marines, les états-majors d'autorités organiques, les ateliers militaires...

## RECRUTER LES ÉQUIPAGES DE DEMAIN

La marine recrute chaque année près de 4000 jeunes. Dans le contexte démographique actuel et un marché du travail très concurrentiel, cette exigence constitue l'un des défis majeurs.

En 2008, la marine recrutera 3800 hommes et femmes de 17 à 29 ans, de niveau troisième à Bac+ 5. L'éventail des métiers proposés est très large (pilotes de chasse, cuisiniers, matelots, comptables, infirmiers, plongeurs, atomiciens, marins-pompiers, informaticiens...) et les contrats proposés varient en fonction du niveau de diplôme et des aspirations du candidat.

### **Équipage**

La marine recrute des volontaires équipage pour une année de stage professionnel au sein d'une unité de la marine, renouvelable 4 fois. Aucun niveau scolaire particulier n'est requis.

*900 recrutements*

Les jeunes de 17 à 25 ans, de niveau BEP à Bac, peuvent intégrer la marine comme matelot de la flotte (contrat initial de 4 ans). 9 métiers leur sont proposés : restauration, machine, pont, bureautique, opérations navales, fusilier-marin, pompier, piste et pont d'envol, maintenance aéronautique.

*1900 recrutements dont 400 postes réservés, au titre de l'égalité des chances, à des jeunes en difficulté ayant quitté le système scolaire sans diplôme.*

### **Officiers marinières**

Les jeunes diplômés du Bac à Bac + 3, âgés de 18 à 25 ans, peuvent devenir officier marinier (sous-officier) après une année de formation à l'école de maistrance. Ils obtiennent un premier contrat de 10 ans. Une trentaine de spécialités leur sont proposées.

*700 recrutements*

### **Officiers**

Les jeunes diplômés (Bac + 2 minimum) qui souhaitent découvrir la marine et acquérir une expérience lors d'un stage professionnel, peuvent devenir volontaire aspirant (contrat d'un an renouvelable).

*70 recrutements*

Les titulaires d'un Bac + 4 ou Bac + 5 dans les domaines des ressources humaines, de l'enseignement, l'informatique, la communication, ou du contrôle de gestion, peuvent obtenir un contrat de 3 ans (renouvelable) et acquérir ainsi une première expérience professionnelle dans leur domaine de compétence.

*75 recrutements*

La marine propose également une première partie de carrière (contrat initial de 3 ans) à des jeunes de niveau Bac + 3 à Bac + 5, titulaires d'un diplôme d'une école supérieure de commerce ou universitaire.

*60 recrutements*

Les officiers de marine sont recrutés sur concours après CPGE ou sur titre (après Bac + 4 ou Bac + 5). Formés à l'école navale, ils sont destinés à faire leur carrière au sein de la marine et à occuper des postes d'expertise, de management et de commandement.

*80 recrutements.*

Les commissaires de la marine sont recrutés sur concours après un cycle d'études universitaires (licence au minimum, IEP, Master...). Formés à l'école des officiers du commissariat de la marine sur le site de l'école navale, ils sont destinés à occuper des postes administratifs, logistiques, financiers... à bord des bâtiments puis dans les services à terre et les états-majors.

Quelles que soient la durée et la nature de l'engagement, la marine permet à chaque marin de progresser et offre à tous la possibilité de vivre une expérience professionnelle unique dans un environnement hors du commun.

## LA FORMATION AU CŒUR DES RESSOURCES HUMAINES

La marine est une armée technique. Les très nombreuses compétences qu'imposent la multiplicité de ses moyens et de ses missions impliquent un effort important de formation.

C'est ainsi que plus de 3 000 cadres enseignants oeuvrent dans les 28 écoles de la marine ou dans les autres armées ou le monde civil. Au total, plus de 21 000 élèves et stagiaires sont formés chaque année, représentant plus de 1 300 000 journées de formation.

La politique de la marine est de former pour l'emploi, en s'attachant à délivrer la formation juste nécessaire au bon moment et à un coût maîtrisé. La marine adapte donc son système de formation, en tenant compte des nouveaux emplois ou besoins exprimés par les employeurs.

Afin de garantir la pertinence et l'efficacité des formations dispensées, la marine s'appuie sur des processus d'ingénierie de formation et sur des outils pédagogiques mettant à contribution les technologies de l'information et de la communication.

La recherche d'une ouverture à l'international, notamment vers nos partenaires européens, et au monde civil, doit contribuer à l'avenir à améliorer encore la qualité de la formation tout en optimisant l'effort financier consenti en élargissant le socle des mutualisations possibles.



## LA RÉSERVE BIEN INTÉGRÉE

La réserve militaire, partie intégrante de la marine, assume le double rôle de renfort des forces armées et de contribution au maintien du lien Armées/Nation. Elle comprend :

— une réserve opérationnelle, chargée de fournir aux forces et états-majors les renforts temporaires nécessaires à l'accomplissement des missions, en particulier pour la protection du territoire national et dans le cadre des opérations extérieures;

— une réserve citoyenne, dont la mission est d'entretenir l'esprit de défense, mais aussi, compte tenu de l'implantation géographique de la marine (essentiellement côtière), de servir de réseau pour entretenir le lien avec la société, afin de répondre notamment aux défis du recrutement et de la reconversion et de sensibiliser nos compatriotes aux enjeux maritimes.

La réserve opérationnelle apporte un renfort dans les domaines suivants :

— activités à caractère opérationnel (65 %) : renfort des équipages des bâtiments, renforts des états-majors opérationnels, soutien direct des forces, protection des emprises, sécurité intérieure, sauvegarde maritime...;

— activités organiques (15 %) : instruction, renfort de l'administration, des services...;

— implication dans le lien Armées/Nation (20 %) : JAPD, PMM, PMS, CIRAM.

En 2007, 6 100 postes au plan d'armement "réserve" ont été honorés et près de 10 000 jours effectués. Le format de la réserve opérationnelle, au terme de 2012, est fixé à 7 700 postes.

Toutes les informations sur la réserve de la marine, notamment les postes vacants à pourvoir, peuvent être consultées sur le site Internet [www.marinerecrute.gouv.fr/reserve](http://www.marinerecrute.gouv.fr/reserve).



Présentation de la marine au salon nautique



Entretien avec des réservistes

## ACCOMPAGNEMENT ET FIDÉLISATION DU MARIN

La marine s'est dotée d'un bureau «condition du personnel» chargé depuis septembre 2002 de participer à la réflexion sur la condition militaire, de recueillir et d'analyser les évolutions dans ce domaine et de promouvoir les mesures concrètes applicables. Il assure notamment un suivi continu du moral, tant par l'exploitation des rapports sur le moral (rédigés par chaque formation de la marine, à terre ou embarquée) que par la réalisation d'enquêtes sociologiques auprès de tous les marins. Les mesures mises en œuvre se déclinent essentiellement selon trois axes majeurs : le soutien des familles des marins déployés, l'aide à la garde des jeunes enfants et l'accompagnement du célibat géographique.

Les actions suivantes sont conduites :

- la mise en œuvre des pôles sociaux;
- la création de la cellule d'aide aux blessés et aux malades de la marine;
- le développement de partenariats notamment pour le soutien des familles des marins en opérations ou déployés pour une longue durée;
- l'augmentation des moyens de gardes de jeunes enfants (la marine exploite 50 % du parc des crèches de la défense mais poursuit l'effort);
- la mise en place d'une politique du logement en casernement, soutenant le célibat géographique.

## LA RECONVERSION : DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DU MARIN ET DE SON CONJOINT

Marine mobilité est le service dont s'est dotée la marine nationale en 1999 pour accompagner la mobilité professionnelle des marins. Organisée comme un cabinet d'outplacement civil, l'équipe de marine mobilité est constituée de professionnels des ressources humaines, répartis dans 10 bureaux et antennes à travers l'hexagone. La mission principale de ce service est d'accompagner individuellement tous les marins dans leur démarche de reconversion vers la société civile. Pour tous, il propose un suivi personnalisé, individualisé et confidentiel. Marine mobilité a adopté une politique d'accompagnement mettant au centre de la démarche le projet professionnel du candidat.

Le service apporte également son aide aux ressortissants des autres armées en reconversion, ainsi qu'aux conjoints de militaires, en recherche d'emploi dans les grands ports militaires.

## LES FINANCES

### BUDGET



La France consacrera à sa défense un « effort financier majeur et cohérent avec les choix retenus pour ses capacités militaires ». Ainsi, les crédits de défense ne baisseront pas. Dans un premier temps, les ressources annuelles (hors charges de pensions) seront maintenues en volume, c'est-à-dire croissant au rythme de l'inflation. Elles pourront comporter des ressources exceptionnelles. Dans un second temps, dès l'année 2012, le budget sera accru au rythme de 1 % par an, en volume, c'est-à-dire de 1 % en plus de l'inflation. D'ici 2020, l'effort total consenti pour la défense, hors pensions, s'élèvera à 377 milliards d'euros. En parallèle, les restructurations se traduiront par une diminution importante des effectifs sur six à sept ans et une réduction des coûts de fonctionnement du ministère et des armées. Les marges qui seront dégagées seront intégralement réinvesties au profit de la condition du personnel, mais surtout au profit du budget d'équipement qui passera de 15,5 milliards d'euros par an en moyenne en 2003-2008.

Source : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

### Caractéristiques des crédits alloués à la marine nationale

Depuis, l'entrée en vigueur de la loi organique des lois de finances, la marine ne dispose plus d'un budget en propre. Les crédits qui servent à financer son fonctionnement et les investissements réalisés à son profit sont désormais répartis dans différents programmes budgétaires.

Parmi les crédits alloués à la marine, une part importante est destinée aux dépenses d'équipements et à leur entretien (53 % du budget total en 2008). L'importance des dépenses d'investissement s'explique par le haut niveau de technicité des équipements mis en œuvre dans un milieu particulièrement sévère, facteur dimensionnant du format de la marine et de ses effectifs.

Sixième annuité de la loi de programmation militaire 2003-2008, le budget 2008 s'inscrit dans la continuité de l'effort de redressement engagé les années précédentes pour remettre à niveau la disponibilité des matériels, renouveler et moderniser les équipements et préparer l'avenir par un effort soutenu en faveur de la recherche.

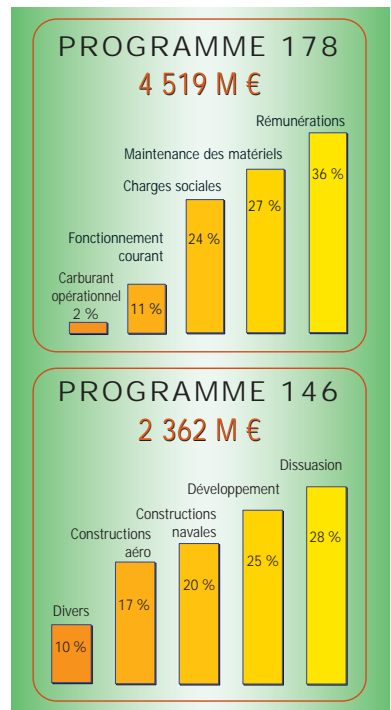
#### Les crédits de préparation des forces (programme 178)

Ces crédits destinés à la préparation des forces navales s'élèvent à 4 519 M€. Ils permettent d'assurer la rémunération de l'ensemble du personnel de la marine (civils et militaires), de financer les moyens courants de leur activité et l'entretien des matériels.

#### Les crédits d'équipements (programme 146)

Ces crédits sont principalement destinés aux investissements pour les opérations ressortissant du domaine naval. Ils s'élèvent à 2 362 M€.

Les graphiques ci-dessous présentent les crédits 2008, destinés à la marine nationale, décomposés par catégories de coûts.



Le renouvellement des équipements de la marine se poursuivra durant l'année 2008 qui sera marquée par les livraisons suivantes :

LIVRAISONS ATTENDUES (OU EFFECTUEES) EN 2008 :

- 7 avions *Rafale F2*;
- 8 *Super-Étendard modernisé* mis au standard 5;
- 48 missiles Aster 15 & 30;
- 75 torpilles Mu 90;
- 60 bombes "Armement Air-Sol Modulaire" (AASM);
- 11 systèmes d'information opérationnelle SIC 21;
- une embarcation pour commandos à usage multiple embarcable *Ecume*;
- 5 pontons-grues automoteurs.

COMMANDES ATTENDUES (OU EFFECTUEES) EN 2008 :

- 93 torpilles lourdes;
- 2 *Rafale* au standard F3 (premiers avions commandés à ce standard);
- 4 kits de modification *Panther* au standard 2;
- 45 missiles MM40 B3;
- 19 *Ecume*;
- 2 vedettes d'intervention sur rade. (VIR);
- 6 stations navales et sous-marines SYRACUSE III;
- 47 systèmes d'information opérationnelle SIC21.



Préparation de SIC 21



# *L'ENVIRONNEMENT DES FORCES*





## MARINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable de la marine est déclinée à travers son schéma directeur environnement (SDE). Ce document synthétique intègre les exigences réglementaires et les mesures volontaristes décidées par le ministre de la défense ou le chef d'état-major de la marine.

Les principaux domaines de ce schéma directeur sont les suivants :

- la prévention des pollutions et des risques;
- la formation et la sensibilisation;
- la préservation des ressources naturelles.

### ***La prévention des pollutions et des risques***

L'exploitation en toute sécurité des installations classées pour l'environnement (ICPE) passe par la poursuite de la régularisation administrative et technique des ICPE type Seveso. La marine en exploite 9 aujourd'hui : principalement des établissements pyrotechniques et des installations de stockage de carburant. Vingt-cinq millions d'euros seront ainsi investis sur 5 ans pour les mises à niveau techniques des 4 parcs à hydrocarbures.

La limitation des émissions de gaz à effet de serre, principales responsables du changement climatique, a été prise en compte dans les actions suivantes : externalisation du marché de véhicules de la gamme commerciale (utilisation d'un parc de véhicules neufs aux rejets en CO<sub>2</sub> limités); partenariat avec des institutions locales (préfecture du Var) pour développer les modes de transport propre (exemple : covoiturage par le biais d'un site internet officiel); réduction des émissions de CFC dans l'atmosphère...

La protection de l'écosystème marin est depuis plusieurs années au centre des préoccupations concernant l'utilisation et l'entretien des bâtiments de surface et des sous marins de la marine. Cela s'est concrétisé par :

- la généralisation du tri sélectif;
- la mise en place systématique sur les bâtiments neufs et la remise à niveau des installations permettant de respecter la convention MARPOL;
- l'utilisation de peintures de carène à faible impact sur l'environnement marin;
- la modification des aires de carénage pour récupérer les déchets issus de l'entretien des œuvres vives.

Concernant la protection de l'eau et la santé humaine, les principales sources de légionellose (les tours aéroréfrigérantes humides) sont en cours de remplacement et les 7 captages d'eau potables situés sur les terrains marine font l'objet de suivi et de mise en place de périmètres de protection.

Enfin dans le cadre de la lutte contre la pollution sonore la plupart des aérodromes ont édité des chartes de qualité sonore et la marine examine plusieurs voies (infrastructures, délocalisations ponctuelles) pour limiter autant que possible cette gêne pour les riverains sans mettre en cause la sécurité et l'entraînement des pilotes;

### ***La formation et la sensibilisation du personnel***

Depuis 2006, la marine a créé un brevet de maîtrise destiné aux officiers marinières supérieurs qui est l'aboutissement d'une filière de formation destinée principalement aux marins-pompiers et qui en fait des spécialistes de la prévention et de l'environnement.

Chaque année, depuis 1995 sont organisées "des journées environnement" auxquelles participent les responsables environnement des organisations locales et centrales. Des intervenants extérieurs sont également invités. Cette occasion est mise à profit pour échanger autour de thèmes majeurs (économies d'énergies, énergies renouvelables, protection de l'environnement maritime...).

En préparation pour les années à venir, une sensibilisation du personnel marine au changement climatique et au développement durable sera systématiquement intégrée dans les cursus de formations initiales et continues dans les écoles de la marine (école navale et centres d'instruction navals).

### **La préservation des ressources naturelles**

Depuis de nombreuses années, la marine, dans un souci d'économie financière, participe à la préservation des ressources naturelles en rationalisant les dépenses de combustibles des bâtiments de surfaces, en incitant son personnel à éviter le gaspillage (chauffage, électricité...).

Aujourd'hui, dans une démarche volontariste, la marine s'est engagée dans un certain nombre de projets visant à utiliser des énergies renouvelables et à préserver l'eau potable :

— des panneaux solaires assurant le chauffage de l'eau chaude sanitaire ont été intégrés dans la rénovation de bâtiments à Toulon;

— des systèmes de récupération de l'eau de pluie ont été installés pour alimenter des stations de lavage (Basefusco de Lorient);

— des diagnostics sur les réseaux d'eau ont ou vont être systématiquement effectués sur les bases navales pour en connaître l'État et ensuite pour engager les remises à niveau nécessaires (la base navale de Toulon a été la première à subir ce diagnostic);

— lors des rénovations infrastructures, des systèmes d'économies d'eau sont systématiquement mis en place (les douches de la piscine de Toulon ont ainsi pu réaliser environ 50 % d'économies d'eau).

### **Conclusion : l'après "Grenelle environnement"**

Le ministre de la défense a organisé durant l'été 2007 ses propres groupes de travail. Il a annoncé un certain nombre de mesures applicables aux armées lors d'une visite du site marine de stockage d'hydrocarbures (ICPE type Seveso) du Lazaret à Toulon fin novembre 2007.

Les thèmes suivants ont en particulier été retenus pour la marine :

- généralisation des passeports verts pour les navires ;
- réalisation d'audits énergétiques sur les immeubles existants;
- préparation régulière de repas issus de l'agriculture biologique;
- suivi du site du LAZARET comme site exemplaire en termes d'environnement...



## LA POLITIQUE DE SOUTIEN DE LA MARINE

Le soutien des forces participe directement à l'efficacité opérationnelle de ces dernières. Les refontes d'organisation qui ont vu la création de la SIMMAD et du SSF se poursuivent, avec les responsabilités confiées à partir de l'été 2008 à la DIRISI dans le MCO des systèmes d'information embarqués.

Ces nouvelles structures ont conduit à l'élaboration de politiques de maintenances cohérentes avec le besoin de préparation des forces, la maîtrise des coûts et la politique industrielle propre à chaque milieu.

Dans le cas du MCO naval, cette démarche s'est concrétisée par CAP 2005, qui regroupe les marchés de MCO actuels. La pertinence des principes qui sous-tendent cette politique conduisent à les retenir pour le projet CAP 2008, qui lui succèdera à partir de l'été 2008 (pour les premiers contrats).

### ***MCO Flotte et FOST : engagement et performance***

Le projet CAP 2005 visait à donner des responsabilités et de la visibilité sur le long terme aux différents acteurs de la maintenance.

Ces objectifs ont été atteints et ont permis un redressement de la disponibilité tout en maintenant le budget du MCO naval dans le cadre global fixé par la LPM.

Le bilan de cette période, comme, par exemple, le besoin d'une amélioration des unités en matière d'armes équipements, permet d'orienter les travaux d'élaboration des marchés CAP 2008.

### ***Environnement du soutien : s'adapter aux bâtiments et aéronefs récents***

L'admission successive au service du BHO *Beautemps-Beaupé*, du *Dupuy de Lôme*, du *Mistral* et du *Tonnerre*, bâtiments aux standards les plus modernes et aux équipages plus resserrés, constitue également une incitation à adapter l'environnement du soutien (bases navales, service du commissariat), en y développant encore l'esprit de service et de réactivité au profit des opérations.

### ***MCO aéronautique***

La permanence, l'autonomie à terre comme à la mer, la diversité et la dispersion géographique des missions de la force d'aéronautique navale sont les principales caractéristiques qui influent directement sur l'organisation de son soutien opérationnel, qui s'appuie :

— sur la SIMMAD, qui détient, après les transferts de compétences et la dissolution du service de l'aéronautique navale [SC Aéro (service central de l'aéronautique navale)] au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la plupart des leviers d'action logistique, technique, contractuel et financier nécessaires à la préparation du soutien des forces;

— sur la division «matériels» d'ALAVIA, qui réunit aujourd'hui la plupart des capacités de soutien technico-logistiques à terre et embarqués nécessaires à la réalisation de ses missions opérationnelles et organiques. Ce périmètre d'attributions concentre des activités de nature technique et logistique, de gestion des ressources et des compétences, facilitant ainsi la préparation de l'avenir et la prise de décision au quotidien, garantissant également la réactivité et la cohérence dans l'application des mesures prises, au sein d'une force compacte et homogène;

— sur le service du commissariat de la marine, pour l'entreposage et la distribution des rechanges.

Les évolutions en cours sont liées aux travaux de la MMAé ainsi qu'à la préparation à la mise en œuvre des textes réglementaires sur la navigabilité des aéronefs de l'État.

### ***Vers une logistique multinationale***

Conséquence logique du développement des programmes d'armement conduits en coopération, la définition et la conduite du soutien des systèmes correspondants va s'effectuer selon des dispositifs multinationaux (*PAAMS, NH90, Horizon, FREMM*), destinés à terme à optimiser les coûts de structure grâce à la mutualisation des ressources. Un important travail est à conduire pour mettre en place les procédures logistiques et administratives qui devront, en dépit d'une organisation complexe, garantir voire améliorer la performance logistique tout en préservant l'autonomie opérationnelle de chacun.

### ***Pour une vision d'ensemble du soutien : la politique industrielle et le développement partagé***

Sous l'impulsion combinée des nouvelles pratiques budgétaires (LOLF) et du dialogue de gestion, une vision d'ensemble du soutien se structure peu à peu. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des directives générales données par l'EMA. Les axes forts en sont les suivants :

- maîtrise des coûts et du processus budgétaire;
- gestion optimisée du cycle de vie des bâtiments, aéronefs et éléments de soutien;
- contribution à l'amélioration de l'organisation de la logistique en opérations.

La conjonction de tous les efforts est à la mesure du défi budgétaire, humain et opérationnel que doit relever le soutien.

Par ailleurs, la réforme de l'EMM («EMM/NG»), effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, a traduit cette évolution dans notre organisation.

### **LES BASES NAVALES : UN SOUTIEN OPÉRATIONNEL DE PROXIMITÉ**

Créées en 1998 outre-mer et en 2000 en métropole, les bases navales assurent l'unité de lieu pour toutes les actions de soutien des bâtiments stationnés ou de passage dans le port. Elles assurent également cette fonction aux organismes de la marine ou de la défense, implantés sur son site.

Ce rôle des bases navales se décline selon deux axes :

- la base navale a en propre la charge d'un certain nombre de fonctions de soutien, tels que la sûreté, la protection, la sécurité ou le soutien portuaire;
- les autres fonctions qui relèvent du soutien des forces (tels que le MCO, l'approvisionnement en matériel, la restauration, etc.) sont assurées par des services et directions dédiées; la base navale joue alors un rôle de "tour de contrôle", en s'assurant de la coordination générale des chantiers et activités conduits sur son site.



Base navale de Papeete

### **L'EXTERNALISATION**

Parce qu'elle permet de recentrer les marins sur le cœur de leur métier et qu'elle peut être source de gains financiers et d'une économie accrue des soutiens, la marine développe la sous-traitance d'activités.

C'est bien sûr le cas pour une grande part de l'entretien des bâtiments, mais l'externalisation a également été retenue pour le transport de personnel dans les rades de Brest et Toulon, la mise en œuvre des moyens portuaires ou encore le contrôle des accès aux portes de plusieurs bases navales.

### **L'INTERARMISATION**

Avec le même souci de pragmatisme et d'efficacité, certaines activités de soutien peuvent être optimisées par une gestion interarmées. Outre la maintenance de l'aéronautique, la fonction transport et la logistique des vivres sont en partie intégrées dans des structures interarmées.

# LE SERVICE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE



3 178 personnes

Chargé du soutien général de la marine, le service du commissariat de la marine (SCM) exerce son activité dans quatre principaux domaines de compétences : logistique, administratif, financier et juridique.

Acteur essentiel de la chaîne logistique de la marine au profit des bâtiments de surface, des sous-marins, de l'aéronautique navale ou des fusiliers marins et commandos, le service du commissariat de la marine organise et coordonne le soutien des forces maritimes dans les domaines suivants : rechanges navals et aéronautiques, matériels spécifiques (manœuvre, ravitaillement à la mer, plongée, incendie, restauration...) ou d'emploi commun (outillage, ameublement, bureautique...), combustibles de navigation, habillement, ravitaillement en vivres des bâtiments et restauration du personnel des bases navales. Le SCM participe par ailleurs à la mission d'expédition et de transit au profit des formations de la marine.

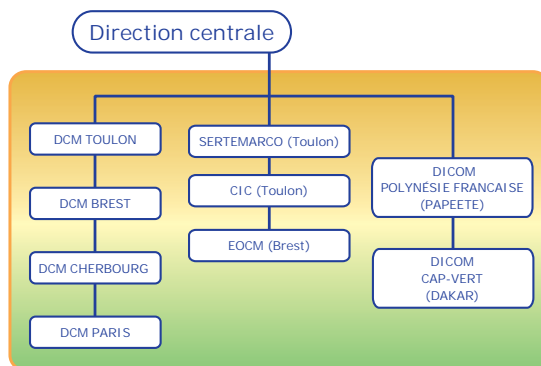
Acheteur de droit commun de la marine, le service réalise la passation de la plupart des marchés publics, dont les marchés d'affrètement de navires et aéronefs destinés au transport du personnel, à la sauvegarde maritime et à l'entraînement des forces.

Parmi ses attributions plus traditionnelles, le SCM assure l'administration financière du personnel militaire de la marine (solde et frais de déplacement) et élabore l'ensemble de la réglementation afférente. Il est aussi chargé de missions d'audit : vérification des comptes et de la validité des processus financiers des formations de la marine ainsi que surveillance administrative et technique pour le compte des autorités organiques.

Enfin, le commissariat de la marine exerce la fonction générale de conseil juridique au sein de la marine. Il participe ainsi à l'élaboration des textes relatifs au droit de la mer et à l'action de l'État en mer ainsi qu'au soutien juridique des opérations navales. Il représente la marine au sein d'un certain nombre d'instances internationales. Il est chargé par ailleurs de l'instruction des dossiers de contentieux des forces maritimes et concourt au règlement des contentieux administratifs.

Les principaux dossiers qui ont mobilisé le service du commissariat de la marine au cours de l'année 2007 sont :

- la prise en charge de la responsabilité des restaurants des bases navales de Toulon et de Cherbourg;
- la gestion nouvellement confiée au service du commissariat, des armes d'infanterie, des peintures d'usage courant et du matériel de radio-protection;
- dans le domaine administratif : l'accélération de la mise en place de la télé-administration à bord des bâtiments et la suppression des fonds d'avance alimentation et des procédures financières dérogatoires;
- l'assistance juridique apportée aux commandements dans le cadre d'opérations extérieures ou de déploiement d'états-majors opérationnels embarqués;
- la première formation initiale commune des élèves commissaires des trois armées dans les locaux de l'école des officiers du commissariat de la marine (EOCM) au cœur du site du groupe-école du Poulmic.



# LE SERVICE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE



1 392 personnes

Dans le cadre de la clarification des rôles de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre industrielle tenus auparavant à la fois par la marine, la DGA et DCN (nouvellement DCNS), le SSF a été créé en juin 2000 pour assurer dans une structure unique la maîtrise d'ouvrage du maintien en condition opérationnelle des bâtiments de surface et des sous-marins de la marine nationale.

Lors du changement de statut de DCN en 2003, son rôle s'est élargi aux activités suivantes :

- la gestion des rechanges;
- le stockage et la maintenance des munitions réalisés dans les pyrotechnies de Brest et Toulon;
- la responsabilité de mise en œuvre des installations nucléaires liées au MCO naval à Brest et Toulon.

Auprès du SSF, les principaux contributeurs étatiques du MCO Naval sont le commissariat de la marine et, au sein des bases navales, les moyens militaires de soutien que sont essentiellement les AMF (ateliers militaires de la flotte) :

- le Commissariat est chargé du magasinage et de la délivrance des rechanges. Le dimensionnement des stocks, leur répartition et la planification du ravitaillement restent sous la responsabilité du SSF;
- les moyens militaires de soutien apportent leur soutien aux équipages dans le cadre de l'entretien opérationnel et contribuent, sous pilotage du SSF, à la réalisation de tâches de maintenance en arrêt technique faisant appel à des compétences spécifiques ou relevant d'exclusions des contrats d'entretien.

L'effectif du SSF se situe fin 2007 à 1 392 personnes, dont environ 460 dans les pyrotechnies. L'effectif est constitué en majorité de personnels de la marine, militaire ou civil. Environ 20 % de l'effectif (hors pyrotechnies) est constitué de personnels de la DGA, qui apportent leur expertise dans les domaines techniques, des achats et du management.

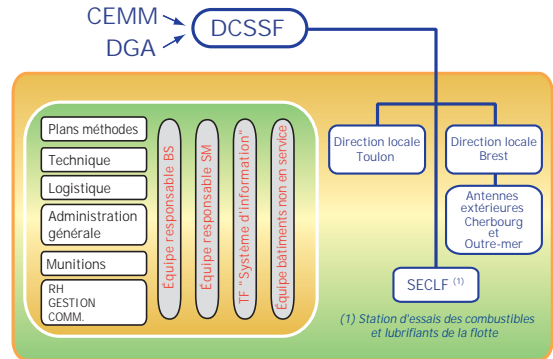
La vie du SSF s'articule autour :

- d'une direction centrale basée à Paris;
- des directions locales de Toulon et Brest;
- des antennes de Cherbourg et d'outre-mer (Papeete, Nouméa, Fort de France, la Réunion) dont l'activité est pilotée par la direction de Brest;
- des pyrotechnies de Brest et Toulon;
- de la station d'essais des combustibles et lubrifiants de la flotte (SECLF de Toulon).

Le SSF organise le management du MCO naval au sein d'opérations (21 actuellement), une opération rassemblant l'ensemble des actions permettant d'assurer, sur une période de temps donnée, typiquement la durée de la LPM, le maintien en condition opérationnelle d'une famille de navires ( fregates fortement armées par exemple.), de moyens à terre, ou la gestion de stocks pyrotechniques.

Pour chaque opération, un responsable, le plus souvent désigné dans une direction locale :

- planifie et organise la passation de contrats auprès de maîtres d'œuvre industriels;
- assure le suivi quotidien de l'exécution des contrats, la coordination avec les autres acteurs étatiques;
- assure la liaison avec les autorités organiques (ALFAN ou ALFOST).





Pour assurer ces tâches, le responsable d'opération s'entoure d'une équipe responsable d'opération, constituée de collaborateurs mis à sa disposition par les sous-directions logistiques, techniques, achats-finances ou plan-méthodes.

La direction centrale, au-delà du pilotage opérationnel des activités, organise et met en œuvre le dialogue avec les services de l'état-major de la marine, son donneur d'ordre, ainsi qu'avec la DGA dans le cadre de la préparation du soutien initial des programmes futurs et la gestion d'opérations de modernisation des équipements de responsabilité DGA.

Maître d'ouvrage visant l'amélioration de la disponibilité technique et la réduction des coûts d'entretien, le SSF a confié à des maîtres d'œuvre industriels d'ensemble la responsabilité de l'entretien de la flotte via des marchés globaux ("CAP 2005"), l'année 2006 voyant le début de leur réalisation.

La typologie des marchés CAP 2005 se caractérise par :

- la réduction du nombre de contrats par une recherche de globalisation (regroupement de bâtiments homogènes dans une durée de 3 à 5 ans);
- une spécification centrée sur le navire dans son ensemble, impliquant la recherche de titulaires assurant la maîtrise d'œuvre d'ensemble;
- des contrats basés sur des objectifs de résultats (disponibilité atteinte), et non plus de moyens;
- l'ouverture à la concurrence chaque fois que possible.

Fort du retour d'expérience positif de ces contrats, qui ont permis de consolider la disponibilité technique de la Flotte tout en réduisant les coûts, le SSF s'est engagé dans leur renouvellement au travers du projet "CAP 2008".



# LE SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE



520 personnes

La vocation du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) est de garantir la qualité et la disponibilité de l'information décrivant l'environnement physique maritime, côtier et océanique, en coordonnant son recueil, son archivage et sa diffusion, pour satisfaire au moindre coût les besoins publics, militaires et civils. Elle se décline en trois missions principales.

## Le service hydrographique national

Le SHOM exerce les attributions de l'État en matière d'hydrographie nationale et de cartographie marine conformément aux obligations internationales de la France, définies notamment par la convention internationale SOLAS pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Concrètement, le SHOM exécute ou supervise des travaux à la mer pour réunir les informations nécessaires, dans le cadre d'un schéma directeur de l'hydrographie générale des espaces maritimes français, en métropole et outre-mer (soit une surface de 11 millions de km<sup>2</sup>). Parallèlement, il définit, élabore, tient à jour et diffuse la documentation nautique générale (cartes marines, ouvrages nautiques), avec en particulier l'obligation de rassembler et d'exploiter tous les renseignements disponibles et de procéder, dans les meilleurs délais, à la diffusion des informations engageant directement la sécurité de la navigation.

## Le service de la défense

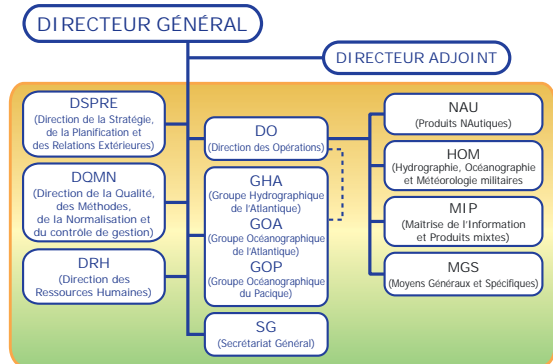
Les besoins de la défense en matière de connaissance de l'environnement marin vont bien au-delà des seules informations relatives à la sécurité de la navigation de surface. Dans ses domaines de compétence, le SHOM assure la satisfaction des besoins d'expertise, d'évaluation des capacités futures, de fusion des données géoréférencées et de soutien opérationnel de la défense en matière d'environnement aéromaritime.

Les performances des systèmes de commandement et des systèmes d'armes modernes impliquent, en effet, une connaissance de plus en plus fine et adaptée des multiples paramètres descriptifs et évolutifs de l'environnement hydrographique, océanographique et météorologique (HOM).

## Le soutien aux politiques publiques maritimes

Le SHOM contribue aussi à la satisfaction des besoins en matière d'action de l'État en mer et sur le littoral. Il intervient comme expert dans les travaux relatifs aux délimitations et frontières maritimes. Il participe au recueil et à la mise à disposition des données numériques nécessaires à la gestion intégrée des zones côtières et au développement durable ainsi qu'aux actions de l'État en matière de lutte contre les pollutions maritimes. S'appuyant sur son réseau d'observatoires de marée, il participe à la mise en place de réseaux d'alerte pour la prévention des risques et des catastrophes. Aux côtés de nombreux partenaires, il soutient par ses moyens et son expertise la modélisation numérique de l'océan mondial, et contribue à son extension vers le domaine côtier.

Depuis 2007, le SHOM est un établissement public national à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du ministère de la défense et administré par un conseil d'administration présidé par le chef d'état-major de la marine. Tout en confortant le lien étroit et indispensable entre la marine, le SHOM et les navigateurs, le nouveau statut et les dispositions associées ont l'ambition de donner un nouvel élan au service, pour faire face aux enjeux multiformes, nationaux, européens, internationaux, relatifs à la sécurité des usagers de la mer, à la défense, au développement durable et à la maîtrise de la gestion des zones côtières.



## Éléments - clés

- 520 personnes hors équipages des bâtiments spécialisés;
- 5 navires spécialisés, dont 2 employés conjointement par l'Ifremer;
- une zone nationale de responsabilité de 11 millions de km<sup>2</sup>;
- soutien de la marine nationale en hydrographie, océanographie et météorologie (HOM) dans une zone couvrant 40 millions de km<sup>2</sup>;
- un portefeuille de 1100 cartes diffusées sur support papier (170 000 exemplaires diffusés chaque année) ou électronique (près de 240 ENC disponibles fin 2007);
- 75 ouvrages diffusés chaque année à 30 000 exemplaires;
- un service permanent pour la diffusion de l'information nautique dans la zone atlantique (Navarea II) et pour le soutien renforcé de la marine avec la mise à disposition de données d'environnement;
- sites à Brest, Toulouse, Saint-Mandé, Toulon, Nouméa et Papeete.

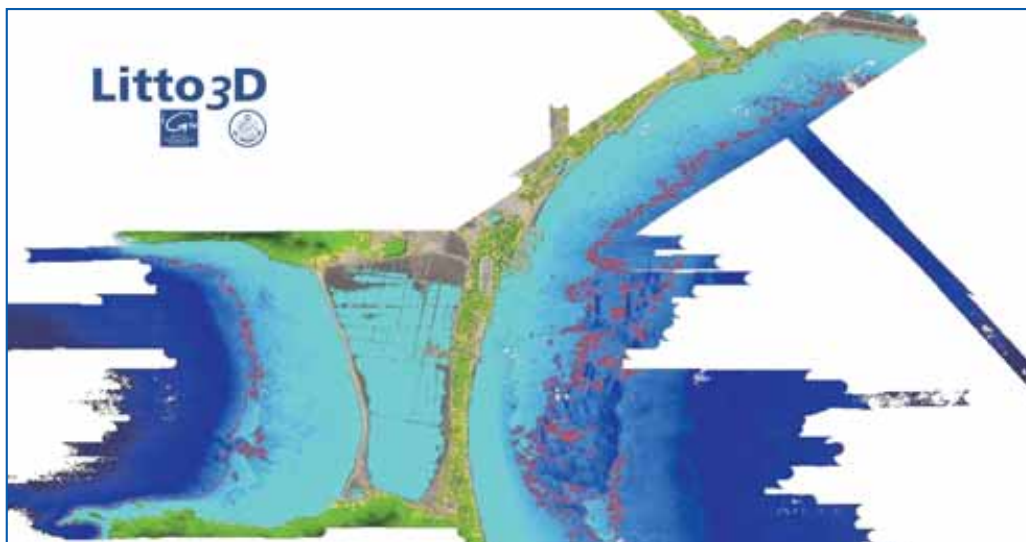
## Événements marquants en 2007 :

— la préparation de la transformation du service en établissement public, intervenue en mai 2007, et l'adaptation de l'organisation qui a accompagné ce changement ont été réalisées tout en assurant la continuité des missions confiées au SHOM;

— le groupe océanographique de l'Atlantique (GOA) a participé à l'exercice OTAN *Noble Midas 2007* en assurant, avec le BHO *Beautemps-Beaupré*, un levé hydrographique et océanographique d'évaluation rapide de l'environnement (REA) devant les côtes de Croatie, dont les résultats ont été directement exploités par les forces engagées;

— le SHOM a participé à de nombreux événements internationaux et a soutenu, dans ses domaines de compétence, les réflexions nationales portant sur le développement d'une politique maritime européenne. Il a rempli ses engagements au sein de l'organisation hydrographique internationale (OHI) et a notamment publié la carte internationale du nouveau port de Tanger-Med, au profit du Maroc. Depuis 2007, la couverture en cartes électroniques à 1/50 000 est complète, entre Brest et Bordeaux, et entre la frontière espagnole et Cannes.

— un levé bathymétrique par laser aéroporté a été effectué sur la zone de Toulon dans le cadre du projet Litto3D® destiné à constituer le référentiel géographique haute résolution du littoral. Les techniques mises en œuvre permettent de satisfaire, entre autres, les besoins amphibies.



Bathymétrie et topographie haute résolution sur la presqu'île de Giens

# LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE



10 700 personnes

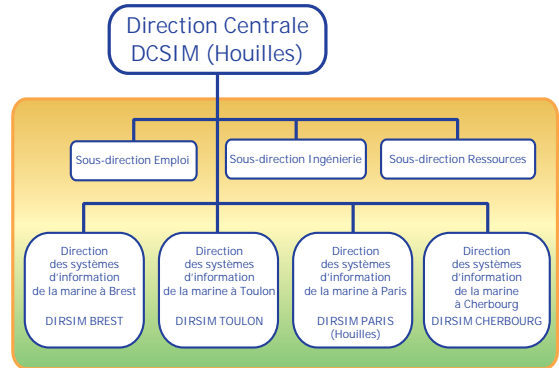
## Le SERSIM au sein de la DIRISI en 2008

Dans une démarche commune à l'ensemble des SIC de la défense, le SERSIM a rejoint la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) à l'été 2008.

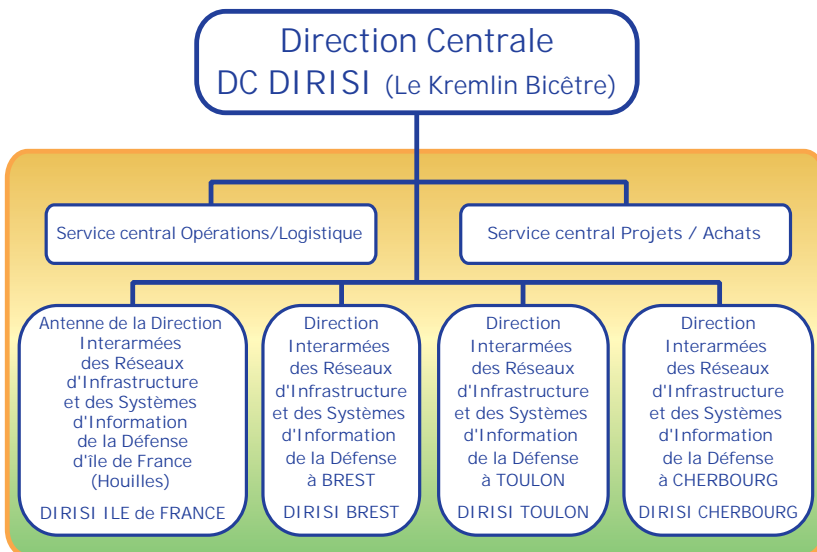
La DCSIM a été intégrée au sein de la direction centrale de la DIRISI à Kremlin Bicêtre. Les différentes DIRSIM se sont transformées en DIRISI Toulon, DIRISI Brest, DIRISI Cherbourg et DIRISI Ile-de-France

Le défi que relève aujourd'hui la DIRISI est bien celui de faire fonctionner l'existant tout en transformant l'organisation en place pour la rendre plus efficiente. Elle a le devoir d'assumer ce challenge dans un contexte de ressources financières et humaines très contraint, alors que, d'une part, le poids de la gestion de la transformation est loin d'être négligeable et que, d'autre part et conjoncturellement, de nouvelles charges s'imposent au profit de l'interarmées et du ministère, voire de l'interministériel.

ORGANIGRAMME DU SERSIM (AVANT L'ÉTÉ 2008)



ORGANIGRAMME DE LA NOUVELLE DIRECTION CENTRALE DE LA DIRISI



# LA STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

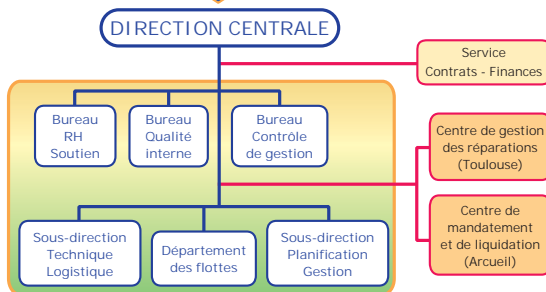


935 personnes

Placée sous l'autorité d'un comité directeur présidé par le chef d'état-major des armées et composé du délégué général pour l'armement, des chefs d'états-majors d'armée et du directeur général de la gendarmerie nationale, la SIMMAD assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels aéronautiques du ministère de la défense. Elle rend compte annuellement de sa gestion au ministre, via son conseil de gestion, et entretient un dialogue de gestion avec chacune des armées.

En 2008, elle gère, toutes armées confondues, un budget de 1 660 Me (crédits de paiements) et compte 935 personnes, dont 243 de la marine (civils et militaires).

Comité directeur : CEMA-DGA-CEMAT-CEMM-CEMAA-DGGN



Préparation d'un turbo

Acteur central du MCO aéronautique, la SIMMAD fait reposer son fonctionnement opérationnel sur les flottes qui assurent, pour chaque type d'aéronef, la maîtrise d'ouvrage du MCO. Les domaines fonctionnels technique, logistique et contractuel qui concourent à la réalisation des tâches sont transverses. Chaque chef de flotte est ainsi l'interlocuteur unique des forces, des états-majors et des industriels.

La SIMMAD a pour objectif d'optimiser la disponibilité et de maîtriser les coûts. Chargée de soutenir des équipements complexes dans un environnement où les industriels se trouvent souvent en situation de quasi-monopole, la SIMMAD met en place une politique de contractualisation fondée sur :

- la globalisation du périmètre ces contrats par la mutualisation entre les utilisateurs (armées, gendarmerie, sécurité civile...), la globalisation des matériels soutenus et celle du contenu des prestations (MCO sur les OAE hélicoptères...);
- la maîtrise des coûts d'acquisition notamment permise par l'engagement forfaitaire des fournisseurs proportionné aux garanties de l'État sur l'activité et l'extension du périmètre des contrats de MCO;
- le recours à la concurrence par le biais des plans d'acquisition.

Cela représente plus de 450 actes contractuels dont 170 pour la marine.

Dans le domaine logistique, la SIMMAD entretient et optimise le stock unique des trois armées. Elle ordonne la réalisation des mouvements de matériel afin de satisfaire les besoins des forces dans les meilleurs délais.

Dans le domaine technique, elle est responsable de la tenue à jour des référentiels. Elle anime le traitement des faits techniques et assure l'interface entre tous les acteurs: utilisateurs, autorité technique de la DGA et industriels.

Elle apporte enfin son expertise aux équipes de programmes intégrées.

# LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES



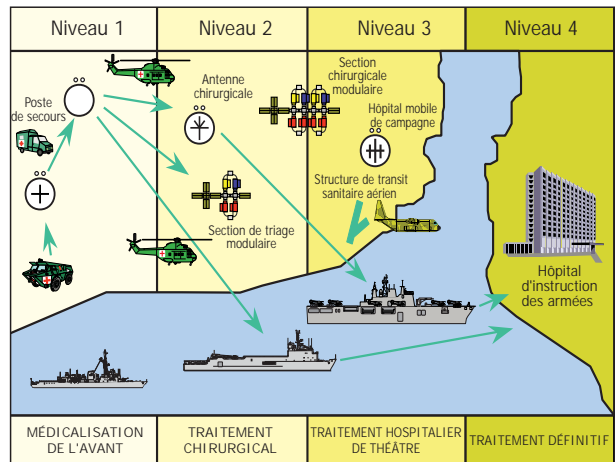
14 300 personnes

Organisme interarmées, le service de santé des armées (SSA) a pour mission de répondre aux besoins des armées en matière de soins médicaux, de médecine de prévention, d'expertise biomédicale, de recherche et de formation.

Différentes structures assurent le soutien santé de la marine : les services médicaux d'unité, à terre ou embarqués, qui dépendent hiérarchiquement du commandement, et les organismes d'expertise (aptitude médicale et psychologique à l'engagement, adaptation physiologique et prévention des nuisances).

À bord des bâtiments, le personnel, les installations médico-chirurgicales et les équipements sont adaptés à leurs missions et au contexte d'isolement auquel ils peuvent se trouver confrontés.

À cet égard, les nouveaux bâtiments de projection et de commandement (BPC type *Mistral*) correspondent à une capacité de niveau 3 (traitement hospitalier de théâtre) dans la terminologie opérationnelle de l'OTAN. La mise en œuvre de ce véritable hôpital embarqué est assurée par du personnel spécialisé du SSA.



Hôpital de 10 lits à bord de la Jeanne d'Arc



Hôpital à bord du Tonnerre

## LE SOUTIEN SANTÉ EN CHIFFRES

Le soutien santé de la marine est assuré par 172 médecins, 12 pharmaciens, 4 chirurgiens dentistes, 361 infirmiers (hors emplois hôpitaux) et 30 officiers marins. Au-delà de ces ressources spécifiques, l'ensemble des moyens du service de santé des armées et en particulier ses 9 hôpitaux d'instruction des armées de métropole, le groupe médico-chirurgical de Djibouti et la chaîne de ravitaillement sanitaire participent au soutien du personnel militaire et civil de la défense.

# LE SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

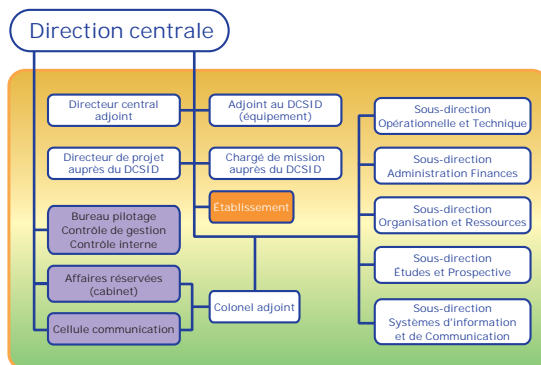


4 500 personnes

Comptant comme l'un des axes majeurs de la stratégie ministérielle de réforme, qui vise notamment à rationaliser les moyens, la réorganisation de la fonction immobilière de la défense s'est traduite, en 2005, par la fusion des trois directions centrales d'infrastructure (direction centrale du génie, direction centrale des travaux immobiliers et maritimes, direction centrale de l'infrastructure de l'air), donnant ainsi naissance à un service d'infrastructure unique directement rattaché au secrétariat général pour l'administration (SGA); le service d'infrastructure de la défense (SID).

Spécialiste des infrastructures militaires, le SID assure le soutien de l'infrastructure et du domaine immobilier du ministère de la défense en métropole, outre-mer et sur les théâtres d'opérations extérieures (Afghanistan, Kosovo, Côte d'Ivoire...). Il est gestionnaire des crédits d'infrastructure et assiste le SGA et les états-majors dans ses domaines de compétence au profit de la défense :

- gestion foncière du domaine immobilier;
- gestion du budget infrastructures;
- réalisation des programmes immobiliers;
- gestion technique et maintenance du patrimoine immobilier;
- fourniture de prestations d'intérêt commun (distribution d'eau, gaz, énergie, etc.).



## Le SID en chiffres :

Plus d'un milliard d'euros d'investissements annuels

291 500 hectares de domaine

56 500 000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre développée

5 500 immeubles

dont marine :

10 000 hectares de domaine immobilier

4 500 000 m<sup>2</sup> de bâtiments de toute nature

(ouvrages maritimes et portuaires, infrastructures industrielles, pyrotechniques, nucléaires, voiries, réseaux, ouvrages aéronautiques)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA MARINE NATIONALE  
CONSULTEZ LE SITE INTERNET

[www.defense.gouv.fr/marine](http://www.defense.gouv.fr/marine)

Le « *Dossier d'information marine* » est élaboré par le bureau EMM/PILOTAGE  
([emm.pilotage@marine.defense.gouv.fr](mailto:emm.pilotage@marine.defense.gouv.fr))

Données à jour du 1<sup>er</sup> juin 2008



Conception graphique : Centre de production graphique de Paris

Remerciements au service du Prépresse de la marine à Houilles.

Avec le concours du SIRPA marine (photothèque),  
des départements photos de Brest, Toulon, Cherbourg et du porte-avions *Charles de Gaulle*.